



LIVRET BIOGRAPHIQUE

de la Plateforme des Femmes
pour la Paix en Casamance (PFPC)

SEPTEMBRE 2020

RESUME EXECUTIF

Cette biographie de la Plateforme des Femmes pour la Paix en Casamance (PFPC) est faite à l'occasion de son dixième anniversaire. Positionnée comme la principale fédération d'organisations faitières féminines qui milite pour une meilleure implication des femmes dans le processus de paix en Casamance, la PFPC a su faire entendre la voix des femmes dans le débat et les initiatives pour la résolution définitive du conflit.

La production de cette biographie s'inscrit dans une démarche globale mettant en évidence les perceptions de ses organisations faitières dans la promotion et le développement d'une culture de recherche de la paix en Casamance. C'est ainsi une occasion offerte à la PFPC de revenir sur sa vie et son œuvre avec comme objectif de laisser à la postérité ses expériences.

La démarche a consisté, dans un premier temps, en une exploitation des rapports internes de la structure combinée aux productions sur le mouvement associatif féminin. Ensuite, la synthèse de ces lectures a permis la mise en place d'un guide d'entretien soumis aux responsables de la structure faitière, mais aussi aux responsables des autres associations féminines membres de la PFPC. Enfin, une analyse croisée des matériaux a été faite.

Cette biographie a été rédigée par une équipe de trois chercheurs composés d'un anthropologue, d'un sociologue et d'un littéraire, et qui a eu constamment comme exigence de se conformer scrupuleusement aux termes de références du travail demandé, à savoir produire un document « concis et facile à lire ».

Le défi est de taille puisqu'il s'agit de parler de la femme, une vaste matière lorsque cela concerne la Casamance.

La femme a toujours joué un rôle déterminant dans la société traditionnelle casamançaise, et cela est perceptible dans la sphère culturelle et la production domestique. Cette fonction importante de la femme est aussi visible dans les mouvements de résistance. La PFPC n'a fait que perpétuer cet héritage, tout en ayant compris la nécessité d'inventer de nouvelles formes d'actions qui prennent en compte d'autres enjeux tels que le contexte

national et sous-régional. Confortée par la Résolution 1325 des Nations Unies elle va s'affirmer sur la scène nationale et internationale.

Un regard rétrospectif laisse voir beaucoup de réalisations de la PFPC couronnées de succès, mais aussi des difficultés et des moments très critiques. Ces expériences capitalisées doivent servir dans la perspective d'une consolidation, d'une réorientation et d'un recadrage. Dans ce sens, un ensemble de recommandations ont été formulées à destination de la mère faïtière :

- *renforcer les closes de neutralité et d'équidistance de la plateforme vis à vis des parties prenantes au conflit en Casamance que sont l'État du Sénégal et le Mouvement des Forces démocratique de la Casamance (MFDC) ;*
- *les bailleurs et partenaires techniques et financiers doivent continuer à accompagner les organisations membres de la plateforme ;*
- *associer davantage les femmes dans le processus de résolution du conflit en Casamance est un impératif compte tenu de la place qu'elles occupent dans la société casamançaise et sénégalaise ;*
- *une étude sur les perceptions externes et internes de la plateforme par les parties au conflit, les associations faïtières et l'opinion publique s'impose. Elle permettrait à la PFPC de redéfinir sa stratégie ;*

REMERCIEMENTS

Nos remerciements débordent de toute part car ils incarnent la nature profondément participative de la publication de ce livret.

Aussi tenons-nous à remercier tous ceux et celles qui nous ont aidées en participant à l'élaboration du projet, en partageant nos convictions et en soutenant nos actions pour la paix sociale et politique dans notre pays.

Votre implication et votre appui nous ont motivées et poussées à écrire et à partager notre expérience avec les populations.

Nos remerciements vont :

- à l'endroit de nos partenaires stratégiques qui sont : AJWS Ambassade Suisse, USAID
- au forum des femmes de l'espace Sénégal, Gambie, Guinée Bissau.
- aux professeurs :
 - Doudou D. Gueye
 - Paul Diédhiou
 - Eugène Tavarès
 - Les étudiants de l'Université Assane Seck pour leur disponibilité. Malgré les contraintes financières et de temps, votre production a été de haute facture.

Nous apprécions à sa juste valeur ce travail et nous osons espérer que ce début de collaboration ouvrira de belles perspectives de partenariat entre notre organisation et l'Université Assane Seck dans le cadre de la production de la connaissance.

- Aux organisations fondatrices de la plateforme Usoforal et Kabonketoor qui ont eu l'ingénieuse idée de mettre en place une structure fédératrice.
- À toutes les femmes leaders du Sénégal qui ont bien compris que cette crise est la leur
- À toutes les femmes de la Casamance en quête de paix et de justice, nous louons et admirons leur dévouement et leur engagement indéfectible dans cette belle et noble cause.
- Enfin à toutes nos compatriotes, femmes Sénégalaises qui soutiennent sans réserve l'action de leurs sœurs casamançaises.

SIGLES ET ABREVIATIONS

AFAO : Association des femmes de l’Afrique de l’Ouest

AJS : Association des juristes sénégalaises

AJWS : American Jewish World Service

ARBG : Association régionale des Bajenu Gox

CADEHP : Commission africaine des droits de l’homme et des peuples

CEDEAO : Communauté économique des États de l’Afrique de l’Ouest

CECI : Centre d’étude et de coopération internationale

CICES : Centre international de commerce extérieur du Sénégal

CFUASZ : Collectif des filles de l’Université Assane Seck de Ziguinchor (La Sentinelle)

CONGAD : Conseil des Organisations non-gouvernementales d’appui au développement

COSEF : Conseil sénégalais des femmes

CRS : Catholic Relief Service

FRGPF/Z : Fédération régionale des groupements de promotion des femmes de Ziguinchor

HD : Centre pour le Dialogue Humanitaire

MFDC : Mouvement des forces démocratiques de Casamance

ONG : Organisation non gouvernementale

UDAFC : Union diocésaine des associations féminines catholiques

ONU : Organisation des Nations unies

OXFAM : Oxford Committee for Famine Relief

PFPC : Plateforme des femmes pour la paix en Casamance

PWA-S : Patners West Africa-Sénégal

REPSFECO : Réseau paix et sécurité des femmes l’espace CEDEAO

USAID : United States Agency for international development

UEMOA : Organisation économique et monétaire ouest-africaine

UNFPA / Fonds des Nations unies pour la population

ONUFEMMES : Organisation des Nations unies pour les femmes

UNOWAS : Bureau des Nations unies pour l’Afrique de l’Ouest et le Sahel

UAF : Urgent Action Funds

WANEP : West Africa Network for Peace building

WE : World Education

SOMMAIRE

Résumé exécutif	p3
Remerciements	p5
Sigles et abréviations	p6
Avant-propos	p8
Introduction	p9
La place traditionnelle de la femme dans la société en Casamance	p12
La femme dans la production domestique	p12
La place de la femme dans la culture en Casamance	p13
Femme et résistance en Casamance	p14
Historique. Et la résolution 1325 créa la Plateforme	p17
La résolution 1325	p17
Et la résolution créa la Plateforme	p20
Organigramme de l PFPC	p23
Bureau exécutif	p24
Directoire de la Plateforme des Femmes pour la Paix en Casamance	p25
Les réalisations de la PFPC	p26
Les difficultés	p34
Le partenariat	p36
Sur le plan national	p36
Sur le plan sous-régional	p36
Sur le plan international	p38
Raconte-moi ta Plateforme	p39
Leçons apprises	p55
Conclusion et recommandations	p57
La bibliographie	p59
Annexes	p61

AVANT-PROPOS

Cette biographie est un document qui permettra à la jeune génération de découvrir la vie et les actions de la Plateforme des Femmes pour la Paix en Casamance (PFPC), son œuvre, le contexte d'intervention, son expérience, ses réussites et ses difficultés.

Il s'agit d'un outil mémoriel de capitalisation de dix années d'expérience de la Plateforme dans l'optique de permettre à la postérité de disposer d'une œuvre de référence sur l'action des femmes dans la consolidation de la paix et de la sécurité au Sénégal, en Gambie et en Guinée Bissau.

Ce livret montre également comment un réseau de femmes a su mettre en place une organisation forte qui œuvre pour son implication effective dans la gestion et dans le processus de retour d'une paix définitive en Casamance et d'une paix sociale et politique en Gambie et en Guinée-Bissau. Il est aussi considéré comme un repère pour les futurs leaders.

Ce livre est conçu comme un livret biographique et synoptique, c'est-à-dire, concis, facile à lire, illustré et utile, pour le lecteur qui souhaiterait aller à la découverte, mieux, à la rencontre de la Plateforme des Femmes pour la Paix en Casamance.

Pour la Plateforme des Femmes pour la Paix en Casamance

La Présidente

Mme Thiam Ndeye Marie Diédiou

INTRODUCTION

En Casamance, les femmes ont toujours été à l'avant-garde des luttes pour la justice et l'émancipation des populations en posant des actes forts.

Ce rôle résulte de la position et de la fonction que la femme occupe dans la société casamançaise.

Lorsque le conflit éclate en 1982 dans cette partie sud du Sénégal, composée aujourd'hui de trois entités administratives distinctes que sont les régions de Ziguinchor, Sédhiou et Kolda, entre le Mouvement des Forces démocratiques de la Casamance (MFDC) et l'État du Sénégal, les femmes se sont retrouvées en première ligne¹.

Rappelons l'implication des femmes kusana dans la pacification de l'espace scolaire lors de la grève des élèves du Lycée Djignabo en 1980.

Hormis le rôle traditionnel des femmes dans la résolution des conflits dans la société casamançaise, leur implication se justifie aussi par le fait qu'elles sont souvent les principales victimes de ces crises.

Le conflit en Casamance a engendré une précarisation jusque-là jamais observée dans la région et dont les conséquences sur les femmes sont multifformes : souffrances, pauvreté, éclatement des structures familiales, déplacement de populations avec ses corollaires (perte d'identité, déscolarisation, conflits fonciers...) violences sur le genre, etc.

Conscientes de cette réalité, les femmes ont jugé indispensable de s'engager résolument dans la recherche de solution au conflit. D'abord par des initiatives isolées telles que la marche des femmes de Nyassia à Ziguinchor organisée par Kagamen. Ensuite par la prise de conscience de la nécessité de créer des associations féminines telles que, Kabonketoor et Usoforal, pour ne citer que celles-là.

¹ Consulter l'abondante littérature sur le conflit dont nous donnons quelques indications dans la bibliographie. Lire, par exemple : Marut J.-C., (2010). *Le conflit de Casamance. Ce que disent les armes*. Paris, Karthala.

À l'origine, chacune d'entre elles menait ses activités en solitaire, limitant ainsi la portée de leurs actions.

En prônant l'inclusion, la capacitation des femmes dans la prévention et la résolution des conflits, la protection et l'assistance de personnes vulnérables dans les zones de conflits, la résolution 1325 n'a fait que consacrer l'implication multiséculaire des femmes dans la résolution des crises en Casamance et leur participation aux processus de prise de décisions à tous les niveaux.

Les actions de mobilisation et de conscientisation ne se limitent pas seulement à la Casamance, mais s'étendent à l'ensemble du Sénégal et de la sous-région. La PFPC joue depuis dix ans par le biais de programmes, de projets, d'actions diverses et variées, portées par ses différents démembrements, à travers un réseau de partenariats. Certains ont été couronnés d'un succès indéniable d'autres moins. C'est pour rendre compte de ce processus et jeter les bases de perspectives nouvelles que l'idée de cette biographie est née.

Pour réaliser cette biographie portant sur les dix années d'existence de la Plateforme et ses actions citoyennes pour la paix en Casamance, il a été d'abord procédé à une phase d'exploitation des rapports internes à la structure : procès-verbaux de réunion, compte-rendu de rencontres, informations et analyses issues de la presse locale, et tout autre document mis à disposition. Parallèlement, certains rapports de stage des étudiants au sein de la PFPC ont été exploités.

Cette phase d'exploitation de la production interne a été combinée aux productions scientifiques sur le mouvement associatif en général. La synthèse de ces lectures a permis la mise en place d'un guide d'entretien, appliqué aux responsables de la structure faîtière et aux associations féminines membres de la Plateforme des femmes pour la paix en Casamance.

Ces entretiens étaient axés sur l'origine et de la mise en place de ce mouvement citoyen. Plus spécifiquement, une attention particulière a été accordée à la mise en place et à la structuration de l'association, aux critères de choix des leaders et aux processus d'adhésion. Ensuite, on a cherché à comprendre les initiatives et les mécanismes de mobilisations de la structure sans oublier les enjeux qu'elles renferment. Les entretiens visaient la mise en évidence les différentes actions menées et les initiatives transnationales de la Plateforme des

femmes. Disposant des contacts des membres fournis par la Plateforme, celles qui étaient disponibles ont été interviewées, afin d'avoir une photographie à l'instant T de la Plateforme 10 ans après sa naissance. Ce procédé a été mené jusqu'à une saturation relative et les transcriptions de quelques-uns de ces entretiens très instructifs ont été restituées dans le livret sous le titre : « raconte-moi ta Plateforme ».

Cette biographie s'articule autour de la place de la femme dans la société casamançaise, de l'historique de la Plateforme, de ses réalisations, de ses difficultés, de son ouverture à la sous-région et de ses perspectives.

LA PLACE DE LA FEMME DANS LA SOCIÉTÉ TRADITIONNELLE CASAMANÇAISE

Les impacts négatifs du conflit en Casamance singulièrement sur les femmes ne sauraient être appréhendés sans une analyse historico-économique et culturelle de leur rôle dans la société.

La femme dans la production domestique

Les femmes en Casamance sont des chevilles ouvrières de la production domestique et les gardiennes de l'économie de la Casamance. Ce sont elles qui détiennent le savoir sur la diversité variétale du riz. Chaque femme distingue quatre à dix variétés de riz selon la couleur du grain, la longueur, la forme, la position des panicules. Elles utilisent ces variétés en fonction des types de rizières (sol, pente, niveau de l'eau), de la précocité, de l'abondance des pluies et de la destination de la production. « Ingénieures agronomes », elles gèrent méticuleusement les greniers de riz car elles sont toujours les premières à ressentir les moments de disette ou les périodes de soudure.

En milieu manding, la femme produit pour nourrir la famille pendant que l'homme est occupé à la chasse. Ainsi pourrait s'expliquer, selon Mandina Ly (1979), le rôle important qu'elle joue même en période de paix.

Avec le conflit en Casamance, elles ne peuvent plus jouer ces rôles qui leur étaient jadis dévolus à cause des champs minés, de l'occupation des forêts par les éléments armés, des risques de se faire violer ou tuer. Depuis le début du conflit armé en 1982, la situation socio-économique de la Casamance présente un tableau sombre. La plupart des ressources forestières exploitées par les femmes ne sont plus accessibles et beaucoup de rizières sont abandonnées. Cette situation va concourir à appauvrir davantage les femmes avec des conséquences très lourdes dans les cercles de production familiale (Gueye, 2018). Un rapport du Programme Alimentaire Mondial (PAM) (2012) montre, suite à une étude quantitative, que dans le Balantacounda, en Casamance, 68% des femmes ne peuvent se rendre en forêt pour

vaquer à leurs activités économiques à cause des effets du conflit. Dans le Nyassia, 86% des femmes ne peuvent plus aller dans les rizières (Gueye, *ibid.*). Paradoxalement, cette région offre beaucoup de potentialités à ses habitants et Mme Aris de déclarer :

« [...] Avant la crise la Casamance était une très belle région ou il faisait bon de vivre par ce que nous avions le minime vital. La crise a appauvri la Casamance par ce que même les ressources naturelles que le bon Dieu a mis à notre disposition ne sont plus exploitées par les populations. [...] Vraiment la région a été appauvrie. Les femmes ont beaucoup souffert de ce conflit par ce que la femme est au début, au milieu et à la fin. [...] Elle est la maman, elle est épouse, elle est sœur. Donc, quand c'est un militaire ou un membre du MFDC qui est tué, elle pleure car ce sont ses enfants, ses frères ou ses époux, ses papas ou ses oncles qui étaient en confrontation. Donc, la femme est touchée dans sa chaire. Et avec cette crise, on se retrouve avec beaucoup de population déplacées, beaucoup de veuves, beaucoup d'orphelins [...] ».

La place de la femme dans la culture en Casamance

En milieu joola, les femmes ont toujours occupé une place dans la pacification de la société. En effet, par le biais des mariages entre familles, concessions, quartiers et villages, elles deviennent *ariman* (femme d'une famille, d'une concession d'un quartier et d'un village mariées ailleurs) et donnent naissance aux *kusampul* (neveux et nièces). *Ariman* (pluriel *kuriman*) et *asampul* (pluriel *kusampul* ou *esampuley*) jouissent d'un statut leur permettant d'intervenir dans la résolution des conflits entre familles, concessions, quartiers et villages, car elles sont considérées comme celles qui incarnent la source de la vie (puisque ce sont elles qui donnent naissance à l'être humain (*ajamat* ou *alaw hukow*)). En outre, elles incarnent aussi la liberté, la responsabilité et l'autorité. C'est pourquoi, quand deux villages entrent en conflit, ce sont elles qui prennent les devants en s'interposant entre les lignes des belligérants qui renoncent de ce fait à recourir à la violence. Leur corps sacré et sacralisé, puisque les hommes ne doivent pas les voir nues, sert de bouclier. Ce dernier recours est d'une efficacité symbolique en milieu traditionnel joola, car voir publiquement une femme nue est un

sacrilège, et tout homme qui transgresse ce code est appelé à faire des sacrifices dans les différents cultes de son village. Les femmes sont également détentrices de puissances surhumaines (« fétiches »), lesquelles jouent un rôle de régulation sociale déterminant.

D'ailleurs, sociologiquement, peut-on régler un conflit communautaire ou ethnique dans cet espace Gambie, Sénégal et Guinée-Bissau sans l'implication des femmes ? À en croire la tradition orale, la femme est naturellement destinée à jouer un rôle d'avant-garde dans la résolution des conflits. La Présidente de la Plateforme Ndeye-Marie Thiam affirme :

« Dans la société sénégalaise, la femme a joué un rôle déterminant. Chez nous, ici en Casamance, lorsque les grandes décisions doivent se prendre, il y a des retraites dans les bois sacrés des femmes [...] Dans les grandes décisions, par exemple le 'bukut', les femmes ont leurs mots à dire avant que les hommes ne se lancent dans les préparatifs. C'est comme ça que ça se passe ici chez nous. Donc, la femme a une place centrale. Au moment des épidémies ou des pandémies qui ne dépendaient pas de l'être humain, des inondations, des sécheresses, ou des invasions de sauterelles qui attaquent les cultures ou plantations, les femmes ont également leur rôle à jouer ou leurs mots à dire. Quand il y a des décisions par rapport aux actes de l'homme, par exemple le conflit, quand il y a des incendies les femmes se mettent debout. Donc, la place de la femme est centrale dans le système de la communauté casamançaise. C'est ça qui explique d'ailleurs le rôle que les femmes ont joué dans ce conflit armé [...] Le casamançais écoute la femme et a beaucoup de respect pour la femme. C'est plus tard dans les années 90 que les femmes ont senti qu'elles avaient perdu leur sacralité... »

Femmes et résistances en Casamance

Pendant presque un siècle, les femmes se sont opposées à l'implantation coloniale. Christian Roche (1985) et René Pélissier (1989) ont retracé les épisodes de cette longue résistance, à partir d'une minutieuse exploitation des archives coloniales. Ce qui fait dire à Odile Journet-Diallo (2007) que les femmes ont joué un rôle fondamental dans la lutte contre la pénétration coloniale. À titre d'exemples, à Diembéring, les femmes ont contraint le

lieutenant Lemoine à se retirer rapidement avec les quinze tirailleurs qui lui servaient d'escorte. Ce sont également les femmes de Karouate qui, en décembre 1915, ont empêché les recrues volontaires de rejoindre les rangs de l'armée coloniale, en les invectivant par des propos humiliants, les traitant de lâches. Le commandant De Coppet qui devait conduire la troupe dira : « Je souhaite à mon successeur de ne pas avoir l'occasion d'en faire l'expérience ».²

À partir des années 40, un vent de rébellion a commencé à souffler dans toute la partie sud de la Casamance. Les autorités à la recherche des « meneurs » de ces révoltes finirent par arrêter Aline Sitoé Diatta, une prêtresse joola que beaucoup comme l'administrateur Deschamps surnommait la « Jeanne d'Arc » casamançaise.

Plus près de nous, ce sont également les femmes des différents bois sacrés implantés dans la commune de Ziguinchor, qui vont chercher à mettre fin à la grève des élèves du Lycée Djignabo de Ziguinchor en janvier 1980, ce qui leur confère aussi un rôle de médiatrices. Ainsi, tout au long de l'histoire de la Casamance, les femmes ont toujours joué un rôle capital dans les moments de crise. Et, Boly Sy de l'Union Régionale des Femmes « Santa Yalla » de souligner :

« L'organisation des femmes traditionnelles fait partie de la plateforme. Quand on se rendait à des dialogues, nous mettions les femmes traditionnelles au-devant car, elles ont la facilité de discuter et de convaincre les autorités. C'est pourquoi on les estime. Leurs croyances leur permettent aussi de visiter leur totem avant d'entamer une quelconque démarche. Ce qui leur donne une longueur d'avance. Elles sont nos guides ».

Mais le conflit de Casamance est loin d'être un conflit « traditionnel », car il est d'une autre nature et d'une autre dimension (Diédhiou, 2013). C'est pourquoi les mécanismes traditionnels de résolution des conflits s'avèrent insuffisants.

² Rapport de l'administrateur de Coppet pour son successeur, juillet 1917, Affaires politiques Rapports et correspondances sur la situation politique de la Casamance, Archives du Sénégal, 13 G 384, 1917.

La PFPC, en s'inspirant des œuvres des femmes telles Aline Sitoé Diatta, ambitionne de perpétuer cet héritage. Cependant au regard de la spécificité du conflit en Casamance, elle a compris la nécessité d'inventer de nouvelles formes d'actions en prenant en compte d'autres enjeux tels que le contexte national et sous-régional. C'est ainsi qu'elle a initié des actions de plaidoyer au niveau national et mis en place le Forum des femmes de l'Espace Sénégal/Gambie/Guinée-Bissau pour la paix en Casamance et la sécurité sous régionale.

HISTORIQUE. « ET LA RESOLUTION 1325 CREA LA PLATEFORME »

C'est à l'occasion du 10^{ème} anniversaire de la résolution 1325 des Nations-Unies à Dakar que les deux importantes associations, KABONKÉTOOR et USOFORAL, ont pris conscience de la nécessité de rassembler et d'unifier les diverses organisations féminines des trois régions administratives de la Casamance afin de faire prévaloir la voix des femmes dans le processus de recherche de la paix. Cette prise de conscience sera à l'origine de la création, le 20 septembre 2010 à Ziguinchor³, de la Plateforme des femmes pour la paix en Casamance.

La résolution 1325

La résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations-Unies a été adoptée à l'unanimité (15 voix pour, 0 abstention, 0 contre) le 31 octobre 2000 en sa séance 4213. Elle consacre le droit des femmes dans la recherche de la paix et de la sécurité dans le monde, notamment dans la résolution des conflits. Elle se situe dans le sillage des résolutions 1261, 1296 et 1314 qui traitent de la condition féminine, de la rééducation et de la réinsertion des femmes et des jeunes filles consécutives à un conflit armé¹. Elles abordent également les questions de rapatriement et de déplacement de populations.

Cette résolution est « le premier document formel et légal » du Conseil de sécurité qui appelle les parties à un conflit « de respecter le droit des femmes et de soutenir leur participation aux négociations de paix et à la reconstruction post-conflit ». La résolution a été initiée par Netumbo Nandi-Ndaitwah, alors Ministre des Affaires féminines de la Namibie lorsque ce pays présidait le Conseil de sécurité. Grâce au lobbying de nombreuses organisations féministes et du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM), la résolution est adoptée.

Faisant le constat que les femmes et les enfants sont souvent les principales victimes civiles des conflits et que les femmes sont les principales cibles des groupes armés, le Conseil de sécurité des Nations unies a estimé que ces populations devaient être protégées et que la

³ Enregistrée à la Gouvernance sous le Récépissé n° 757/GRZ du 10 juin 2011.

participation des femmes était déterminante dans la construction de la paix et de la réconciliation. En effet, les femmes jouent un rôle important dans la prévention et la résolution des conflits. Par conséquent, leur implication dans la résolution des conflits internationaux doit être encouragée et reconnue.

La résolution 1325 a demandé au Secrétaire général des Nations unies, Kofi Annan, d'augmenter le taux de participation des femmes à la résolution des conflits et aux processus de paix, autrement dit de nommer plus de femmes observatrices de l'ONU dans les conflits, mais également d'étendre leur rôle dans les opérations de maintien de la paix et dans tous les secteurs d'activité : observateurs, police, personnel d'aide humanitaire, conformément au droit international humanitaire et au droits de l'homme. Il s'agit également d'accroître la participation des femmes aux opérations de maintien de paix.

Le Conseil de Sécurité par cette résolution a demandé que lors des négociations et de la mise en œuvre d'accords de paix, les besoins spéciaux des femmes et des jeunes filles dans les conflits armés soient pris en compte et que leurs droits soient respectés. Les parties à un conflit doivent protéger les femmes et les jeunes filles des violences comme le viol et d'autres formes de sévices sexuels et prendre en compte les besoins spécifiques des femmes dans la conception de camps de réfugiés qui ont un caractère humanitaire.

La résolution 1325 souligne la responsabilité des pays à poursuivre en justice tous ceux qui se rendraient responsables de crimes envers les femmes et demande qu'en cas de désarmement et de démobilisation des forces combattantes, les femmes soient traitées de manière différenciée, de même que dans les processus d'intégration.

La résolution exhorte enfin le Secrétaire général des Nations unies à mener une étude sur les conséquences des conflits armés sur les femmes et à présenter un rapport sur ces conséquences dans l'ensemble des opérations de maintien de la paix. Elle appelle également tous les pays à respecter entièrement la loi internationale applicable aux droits et protections des femmes, en particulier la convention de Genève de 1949 et son protocole de 1977, la convention sur les réfugiés et son protocole de 1967, la convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et son protocole de 1999, la convention relative aux droits de l'enfant, et de garder à l'esprit le statut de Rome relatif à la Cour pénale internationale⁵.

La résolution 1325 marque une étape importante dans la prise en compte des femmes dans les discussions concernant la paix et la sécurité aux Nations unies. Les organisations féministes ont joué un rôle important dans cette évolution par leurs actions multiformes de lobbying au sein des Nations unies. Elles ont fini d'ailleurs par obtenir le statut de consultantes qui leur permet aussi de jouer le rôle de sentinelles. Il faut noter que leur présence au sein des structures onusiennes, permet à l'Organisation internationale de bénéficier de « point de vue d'alternatif » sur les questions concernant les conflits et post-conflits.

Ces ONG, en se regroupant et en se positionnant en tant qu'autorité en matière de droit des femmes, obtiennent l'oreille des membres du Conseil de sécurité auprès desquels elles finissent par obtenir un rôle de consultants. Même après l'adoption de la résolution, le collectif continue à jouer les sentinelles sur la question⁶, apportant un point de vue alternatif à la structure très masculine des résolutions sur les conflits et post-conflits.

Pour ces organisations féminines, il faut une « participation entière et égale des femmes dans tous les efforts pour créer et maintenir une paix et une sécurité internationales ». Elles produisent régulièrement des rapports pour rendre compte de la situation des femmes dans les conflits. Ce qui permet au Conseil de sécurité d'avoir un regard externe sur la situation des femmes et de recueillir des contributions et des propositions sur les solutions à apporter.

Cependant, certains redoutent qu'une focalisation exclusive sur les questions de femmes par les femmes, n'empêchent ces dernières de s'intéresser aux autres préoccupations des Nations Unies. Le danger serait de considérer que face aux défis de la paix et de la sécurité, il y a des solutions masculines et des solutions féminines. Or les femmes devraient pouvoir apporter leurs contributions à tous les problèmes auxquels sont confrontés les pays membres de l'Organisation des Nations unies.

Pour les partisans de la résolution 1325, sa mise en pratique est déjà en soi une victoire. Ils observent un changement dans les mentalités puisque de plus en plus de résolutions du Conseil de sécurité fait directement référence à la résolution 1325. Toutefois, les critiques continuent à penser que « le langage et les mots » utilisés dans la résolution « victimisent plus les femmes qu'ils ne les aident réellement ».

Bien qu'ayant été l'élément déclencheur de la création de la PFPC, cette dernière va au-delà des préoccupations de la résolution 1325 puisqu'elle ne s'intéresse pas seulement aux questions concernant les femmes. Elle s'intéresse aussi par exemple aux négociations, à la réinsertion des combattants, au retour des populations, au déminage, à la dimension géopolitique sous-régionale du conflit en Casamance.

Et la résolution créa la Plateforme

Le contexte socio-économique du conflit

La Casamance constituée des régions administratives de Ziguinchor, Kolda et Sédhiou est meurtrie depuis 1982 par un conflit armé opposant le MFDC qui réclame l'indépendance et l'État sénégalais. Cette situation a eu un impact néfaste sur le développement socio-économique des trois régions administratives, caractérisé par un paradoxe : potentialités énormes en ressources naturelles et pauvreté croissante. L'apparition en 1997 des mines antipersonnel combinée aux confrontations récurrentes entre l'armée et les combattants du MFDC ont eu pour conséquences un nombre croissant de veuves, d'orphelins et de femmes devenues chefs de ménage. De plus, les femmes étaient souvent victimes de viols et d'autres formes d'agression.

Les faits négatifs du conflit sur les populations d'une manière générale, et sur les femmes en particulier, ont amené la société civile à se mobiliser dès 1998 avec le premier atelier organisé par le Conseil des organisations non gouvernementales d'appui au développement (CONGAD) à Ziguinchor. En 1999, le Comité régional de solidarité des femmes pour la paix en Casamance (USOFORAL) a été créé ainsi que *Kabonketaor*. Ces deux associations vont se mettre ensemble pour donner naissance à la PFPC.

Avec l'intensification du conflit, les associations des femmes dans les trois régions administratives de Ziguinchor, Kolda et Sédhiou ont tout de suite compris l'impérieuse nécessité de s'engager dans la recherche de solutions en unissant leurs forces pour mener des actions collectives.

Création de la Plateforme

C'est dans ce contexte tumultueux que les associations, *Kabonketoor* et *Usoforal*, prenant part à la célébration du 10^{ème} anniversaire de la résolution 1325 des Nations-Unies à Dakar prennent conscience de la nécessité de rassembler et d'unifier les diverses associations féminines des trois régions administratives de la Casamance afin d'imposer la voix des femmes dans le processus de recherche de la paix.

Ainsi naquit la Plateforme des Femmes pour la Paix en Casamance (PFPC) le 20 septembre 2010.

La PFPC regroupe aujourd'hui 14 organisations faïtières comprenant 25000 membres répartis à travers Sédhiou, Kolda, Ziguinchor et autres régions du Sénégal. Sa vocation est de réunir les énergies, les compétences et les expertises de chacune de ces associations membres, afin de proposer des solutions concrètes et pertinentes pour mettre un terme à la crise du Sénégal en Casamance. Par ailleurs, consciente de la dimension sous régionale du conflit, la PFPC s'est ouverte à la Gambie et à la Guinée-Bissau. En effet, le conflit du Sénégal en Casamance revêt une dimension géopolitique. Comme le montrent une étude d'Enda Diapol (2007) et E. Tavarès (2015), l'histoire et la géographie de la Sénégalie méridionale sont caractérisées par une double dynamique d'unification et d'émiettement. La pacification de cet espace passe donc par l'acceptation de certaines réalités qui nous renseignent sur le fait que malgré les actions d'intégration parfois spontanées, parfois forcées, la Sénégalie méridionale a toujours vogué entre hétérogénéité et homogénéité, ruptures et continuités, ajustements et disjonctions (Enda Diapol 2007 : 55).

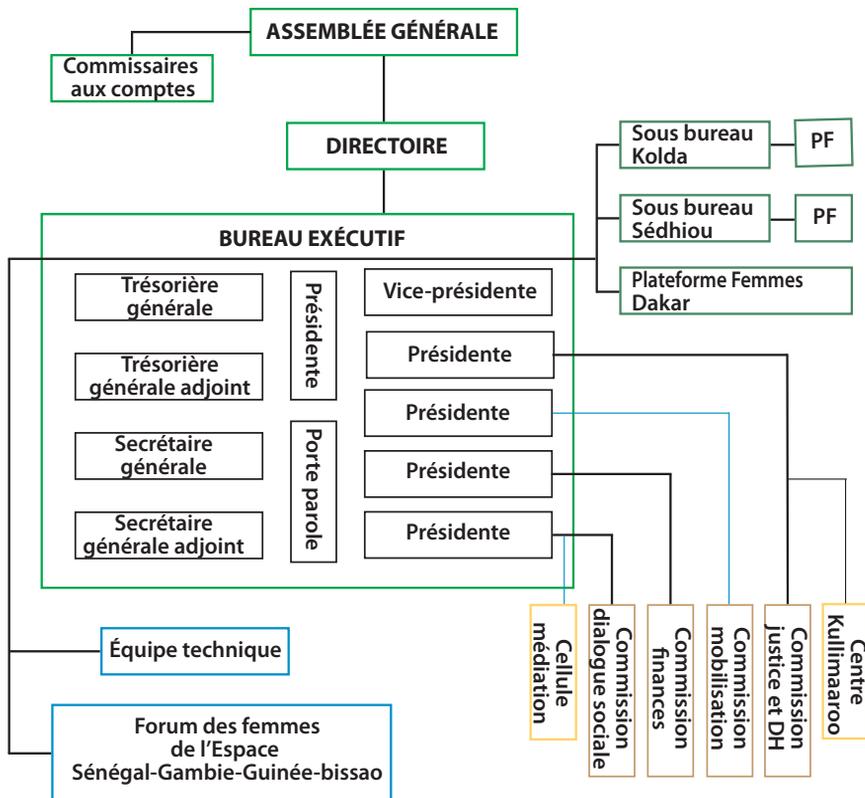
Et la PFPC s'ouvre à la sous-région

Le conflit de Casamance est un conflit intra étatique qui s'est complexifié au fil des années en prenant une dimension internationale. Parlant de ce conflit de Casamance, Jean Claude Marut (2008) observe, qu'adosés aux frontières de leur région enclavée, les maquisards casamançais ont depuis longtemps fait des pays voisins, Guinée-Bissau au Sud, Gambie au nord, des bases arrière où ils peuvent se replier et s'approvisionner, voire trouver

des soutiens. De ce fait, la géopolitique du conflit a pris un nouveau visage et le conflit en Casamance s'est très vite externalisé, débordant sur les pays qui encadrent la région naturelle au nord et au sud, interférant avec leurs propres problèmes, jusqu'à prendre une allure sous régionale (Marut 2010).

On comprend dès lors pourquoi les femmes de la sous-région ont jugé opportun de mettre sur automatique une structure dénommée « Forum des femmes de l'Espace Sénégal/Guinée-Bissau/ Gambie » ayant pour vocation de contribuer à la promotion, au renforcement de la paix et de la stabilité dans cet espace.

ORGANIGRAMME DE LA PFPC



Source : Plan Stratégique de la PFPC, mai 2018

Bureau exécutif

Structure/Localité	N°	Prénoms et noms des déléguées
Présidente	1	Ndèye Marie THIAM
Vice-Présidente	2	Léonie GOMIS
Secrétaire Générale	3	Mame Ngom FAYE
Secrétaire Générale Adjointe	4	Jeanne Béatrice MANGA
Trésorière	5	Mahawa DOUMBOUYA
Trésorière Adjointe	6	Fatou CISSE BG
Porte-Parole	7	Fatou Guèye DIALLO
LES SOUS-BUREAUX		
Sous-Bureau Kolda	1	Mariama Diamanka
Sous-Bureau Sédhiou	2	Lalia SAMBOU
LES COMMISSIONS		
Dialogue Social	1	Seynabou Male CISSE
Finances et Fundraising	2	Ami M. GIROUX
Justice et Droits Humains	3	Fatou B. ARIS
Mobilisation	4	Aïda FALL

Commissaires aux Comptes		Marie Ngom SADIO
		Awa Mané MANCADIAN

Directoire de la plateforme des femmes pour la paix en Casamance

Structures	Prénoms Nom
Organisations fondatrices de la Plateforme	
Usoforal	Seynabou. M. Cissé
Kabonketoor	Marguerite Coly Kény
Responsables des associations faïtières	
Usoforal	Seynabou. M. Cissé
Kabonketoor	Ndeye Marie S. Le Caer
Kagamen	Alimatou Souaré
FRGPF	Sadio D. Seydi
FAFS	Tacko D. Sonko
COSEF	Aïda Fall
UDAFC/Z	Marie-Angèle Diatta
AFAO	Mahawa Doubouya
Commissions féminines AROPH	Ndeye Khodia Badiane
URSY	Ami M. Giroux
CLVF	Fatou B. Aris
Collectif des étudiantes de l'UASZ	Fatou Binetou Mané
Cadre de concertation	Rama Doukouré

LES REALISATIONS DE LA PFPC

Dotée d'une capacité de lecture de son environnement social, économique et politique, la Plateforme a cherché dès le début à fédérer toutes les sensibilités autour d'une série d'actions. Elle a ainsi développé un ambitieux plaidoyer, tant du côté du gouvernement que celui du MFDC afin d'amener les belligérants autour de la table de négociation. La PFPC a animé et centralisé un important travail de veille et de dénonciation des violences perpétrées à l'encontre des populations civiles et des violations des droits humains. Une des plus belles réalisations de cette structure est la création d'un centre d'accueil et d'écoute pour les femmes et filles, victimes de violence, dénommé Kulimaro.

La plateforme s'appuie également sur les réalités culturelles telles que le cousinage à plaisanterie ou la religion dont les fonds doctrinaux sont la régulation de la société par des vertus de la mesure, de la compréhension mutuelle, de la tolérance, du pardon et du don de soi.

Dans cet esprit, la PFPC a mené plusieurs actions en faveur de la paix qui s'articulent autour de trois axes principaux :

- Relancer le dialogue entre l'État et le MFDC afin de promouvoir la reprise de négociations inclusives pour un retour définitif de la paix en Casamance ;
- Lutter contre les violences exercées sur les populations civiles par les porteurs d'armes ;
- Renforcer les capacités organisationnelles et institutionnelles de la PFPC afin d'en faire un acteur dynamique de la société civile en faveur de l'égalité des genres dans le processus de recherche de la paix.

Ainsi les réalisations se déclinent comme suit :

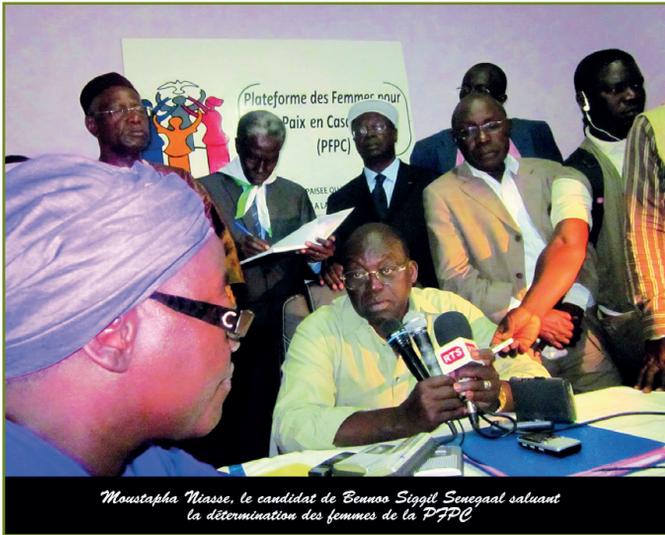
- L'organisation d'une nuit de prière suivie d'une grande marche pour la paix en 2011 où près de 5000 personnes, toutes religions confondues (musulmane, chrétienne et traditionnelle), se sont mobilisées autour de la PFPC en faveur de la paix. Cette nuit de prière, fédératrice et riche en symboles est à l'image même de la Casamance, creuset multiethnique, né d'un brassage multiséculaire.

À ce sujet, la présidente de *Usoforal Seynabou Male Cissé* déclare :

« La plateforme des femmes s'est imposée très tôt parce que d'abord nous avons commencé par voir quelque chose qui pouvait unir toutes les femmes et c'était la veillée de prière qui a été faite [...] Je pense que cela a été un coup extrêmement important ou en tout cas plus de deux mille personnes de 2000 femmes ont passé la nuit à la place de Gao priant toutes dans les religions des unes des autres. C'était une chose à notre avis d'extrême importance »

- Deux sessions d'audition (2012 et 2019) des candidats à l'élection présidentielle qui se sont prononcé sur leur Projet pour la Casamance et qui se sont engagés à impliquer les femmes dans le processus de résolution du conflit conformément à la R1325. Ces auditions ont donné lieu à un mémorandum pour la paix en Casamance soumis aux candidats à l'élection présidentielle de 2012, audacieuse opération qui attribuera à la PFPC une audience sur le plan national et international.

Cette démarche républicaine et de portée nationale consistant à demander aux candidats aux élections présidentielles de 2012 et de 2019 de se prononcer sur leur projet de paix pour la Casamance est conforme à l'esprit de la Résolution 1325 dont le Sénégal est signataire. Au-delà de l'acte, la Plateforme a réussi à travers ces rencontres avec les candidats à la magistrature suprême, à montrer qu'en Casamance les femmes n'ont pas attendues une invitation « officielle » pour prendre part à la recherche d'une paix définitive, montrant ainsi que la recherche de la paix n'est pas exclusivement une affaire d'hommes.



Moustapha Niassé, le candidat de Bounso Siggil Senegaal saluant la détermination des femmes de la PFPC



Le candidat Macky Sall qui remet le mémorandum pour la paix à la coordinatrice après sa signature

- Plusieurs rencontres ont été tenues avec le MFDC, l'armée, les autorités coutumières et religieuses, pour écouter les positions des uns et des autres, partager la démarche de la PFPC

et mettre en œuvre son plaidoyer. Pour cela, la Plateforme a sillonné la Casamance des profondeurs en vue de recueillir les voix des populations qui souffrent le plus du conflit, à savoir les femmes et jeunes du monde rural. Cette initiative a été à l'origine de la rédaction du livre Blanc sur le conflit en Casamance, outil de plaidoyer remis en 2019 à l'Etat du Sénégal et au MFDC.

- Les journées régionales de la Paix en 2013, organisées dans les trois régions administratives de la Casamance, furent l'occasion de mobiliser toutes les femmes, de prendre la mesure de leurs responsabilités dans la recherche de la Paix, et de lancer leur cri du cœur aux populations, au MFDC et aux autorités sénégalaises pour dire 'ASSEZ' de la guerre en Casamance.



Journée régionale de la paix 2013



—Journée régionale de la paix 2013

- La marche silencieuse pour exiger la libération des 12 démineurs pris en otage par le MFDC et la poursuite du déminage humanitaire. Cette marche s'est soldée, 5 jours après, par la remise en liberté des trois femmes du groupe qui sera suivie de celle des hommes quelques semaines plus tard.



Marche silencieuse pour la libération des démineurs 2013

- La journée nationale de mobilisation et de plaidoyer pour la Paix en Casamance, tenue à Dakar dans l'enceinte du CICES, le 24 Janvier 2014, qui visait à réveiller la conscience civile sur la dimension nationale du conflit et obtenir un engagement des Sénégalaises et des Sénégalais de tous bords pour la construction de la paix en Casamance.



Journée de mobilisation et de plaidoyer 2014

La Convergence nationale des femmes à Dakar qui a réuni plus de 3000 femmes du Sénégal, de la Gambie, de la Guinée-Bissau et de la diaspora qui ont fait une procession du Club olympique à la Place du Souvenir africain pour marquer leur volonté de formalisation de l'accalmie par des accords de paix et remettre le livre blanc aux acteurs de la société civile ;

- le livre blanc, recueil du vécu des populations de la Casamance et de leurs aspirations et propositions pour la paix a été remis à l'État du Sénégal et au MFDC dans le cadre de ses actions de plaidoyer ;

- l'organisation des Tables de Paix à Ziguinchor, Kolda, Sédiou, Dakar, Guinée Bissau et Gambie qui ont réuni des acteurs du processus de paix, à savoir les autorités étatiques, les représentants du MFDC, les organisations de la société civile et les personnes ressources du conflit.



Table de paix 2017

- Les tables rondes des acteurs du processus de paix en Casamance organisées à Ziguinchor, Kolda, Sédhiou, Dakar, Guinée Bissau et Gambie en 2014 et 2019. La Plateforme avait alors invité la société civile, les institutions étatiques, les leaders politiques, des membres du MFDC, les forces de défense et de sécurité... à participer à une réflexion commune sur les voies et moyens d'unir les forces pour plus d'impact sur le processus de négociation et une résolution définitive du conflit.



Table ronde des acteurs du processus de paix 2014

- La mise en place, le 20 septembre 2017, du Forum international des femmes de l'espace Sénégal-Gambie-Guinée Bissau (FFSGB) qui a vu la mobilisation exceptionnelle des associations de femmes et organisations de la société civile gambienne et bissau-guinéenne.

L'article 2 de la Charte de ce Forum décrit les missions en ces termes : « Le Forum des femmes de l'espace Sénégal-Gambie-Guinée-Bissau a pour mission de contribuer à la promotion, au renforcement de la paix et de la stabilité dans l'espace Sénégal-Gambie-Guinée-Bissau ».

À travers la création de ce Forum, les femmes se sont engagées à développer des plans d'actions au niveau de leurs pays pour encourager leurs gouvernements à œuvrer davantage dans la résolution du conflit en Casamance ;



Forum des Femmes de l'Espace Sénégal-Gambie-Guinée-Bissau 2017

- Le plaidoyer à l'Assemblée nationale, lors duquel les parlementaires ont été sensibilisés sur le conflit en Casamance et l'urgence d'aller vers sa résolution définitive ;

Les difficultés

La PFPC éprouve des difficultés dans l'atteinte de ses objectifs et dans son rôle de coordination.

➤ Dans sa configuration actuelle, la Plateforme a du mal à jouer son rôle de coordination. Elle exécute des projets et programmes que devraient dérouler les associations faitières membres. Comme le souligne Mme Aïda Fall, du COSEF :

« À un certain moment, nous étions tellement occupées à hausser l'image de la plateforme que nous nous sommes oubliées. Mais, nous avons repositionné nos organisations pour dire à la plateforme qu'aujourd'hui, elle est un réseau bien huilé et bien respecté dans la sous-région et au niveau international. Il va falloir maintenant accompagner les associations faitières que nous sommes. Nous voulons vraiment que la plateforme puisse nous accompagner dans la recherche de partenaires».

La conséquence d'une telle « interférence » est que beaucoup de femmes membres des organisations faitières ne se reconnaissent pas dans la PFPC qui est perçue comme une hyperstructure qui vient supplanter leurs associations. Cette situation est aggravée par un déficit de communication interne et externe qui brouille l'identité de l'organisation.

➤ Le manque de communication destinée à l'opinion publique entraîne une mauvaise perception de la Plateforme.

➤ Une perception négative de la PFPC par l'État et par le MFDC, à tort ou à raison constitue un frein dans le rôle de facilitatrice que la Plateforme entend jouer. Ses membres ont, par exemple, du mal à accéder au maquis.

➤ L'insuffisance de moyens financiers a amené la PFPC à exécuté des projets qui devraient normalement être déroulés par les structures à la base. La PFPC n'a pas une autonomie financière. Elle doit tout le temps chercher des fonds pour pouvoir dérouler ses activités ce qui entrave l'atteinte des résultats. Elle donne l'impression qu'elle est en compétition avec ces organisations faitières du fait qu'elle soumet et exécute des projets elle-même.

- Difficulté à assurer une véritable coordination des associations faitières ce qui laisse croire que la PFPC est un conglomérat d'organisation féminines sans interactions fonctionnelles.
- Des objectifs hétéroclites qui dispersent les moyens de la PFPC et l'empêchent de se focaliser entièrement sur la question du conflit.

LE PARTENARIAT

Consciente de la communauté de destin qui lie toutes les femmes affectées directement ou indirectement par le conflit, la PFPC a adossé sa politique de partenariat sur la nécessité de créer une synergie de mouvement qui s'active autour d'un même idéal : l'instauration d'une paix définitive en Casamance. Cette politique se déploie sur les plans national, sous-régional et international et détermine la stratégie de communication qui se développe aussi bien sur le plan interne que sur le plan externe.

Sur le plan national

Née à Ziguinchor, la plateforme des femmes a consolidé ses bases d'abord en Casamance ensuite s'est étendue dans tout le Sénégal avec des relais pour mobiliser les énergies orientées vers un même objectif : la paix en Casamance et dans la sous-région.

En Casamance, il s'est agi de fédérer les associations locales œuvrant dans la même direction et ayant les mêmes objectifs que la Plateforme en se basant sur ce principe multiséculaire : « l'union fait la force ». La Plateforme est devenue en réalité, une entité coordonnatrice faïtière. Ce réseau dense d'associations faïtières est présenté dans le chapitre consacré à l'organigramme. Ce réseau constitue autant de relais que de partenariats sur le plan national.

Sur le plan sous-régional

La communauté de situation sociopolitique des terroirs a été un élément déclencheur de l'ouverture de la Plateforme des femmes vers les pays riverains. Stratégiquement, la structure ne pouvait militer pour un bien-être des femmes en Casamance et faire abstraction de ces milliers d'autres femmes déplacées et réfugiées qui se sont retrouvées dans les États voisins que sont la Gambie et la Guinée-Bissau.

Ces déplacements de populations, notamment féminines, ont été des déterminants de l'ouverture de la Plateforme vers l'international, car les femmes déplacées du conflit dans ces pays riverains étaient des victimes exposées à la vulnérabilité.

L'analyse du processus de son expansion vers les pays riverains laisse percevoir plusieurs facteurs qui ont rendu la PFPC possible, entre autres facteurs, on peut citer la situation sociopolitique de la zone allant de la Gambie à la Guinée-Bissau en passant par la Casamance qui se singularise par une guerre indépendantiste, des coups d'État répétitifs en Guinée-Bissau (1980, 1993, 2003, 2012) alors que la République de Gambie souffrait d'un régime politique autoritaire. Il y a ainsi une communauté de situation dans cet espace qui peut se résumer en termes d'instabilité sociopolitique.

C'est d'ailleurs fort de ce constat que le « Forum des Femmes de l'Espace Sénégal-Gambie-Guinée Bissau » (FFSGB) a été créé en 2017 ; il regroupe trois grandes organisations des trois pays:

- La Plateforme des Femmes pour la Paix en Casamance (PFPC), Sénégal
- Le Centre Africain pour la Démocratie et les Études des droits de l'Homme (CADEDH), Gambie
- La Plateforme Politique des Femmes de Guinée Bissau (PPF-GB), Guinée Bissau

Dans le préambule de la charte du Forum on peut lire :

« Nous (femmes), représentantes des organisations de la société civile de la Gambie, de la Guinée Bissau et du Sénégal, dans un esprit d'union et de synergie, sommes convaincues que le rôle des femmes dans la prévention, la gestion et la résolution des conflits, leurs besoins et préoccupations ne peuvent être ignorés ; Intrépides, face au revers de l'instabilité, la tyrannie des conflits et la paralysie qu'ils occasionnent à plusieurs niveaux ; national et au-delà de nos frontières communes,

Nous sommes déterminées, dévouées et résolues à faire taire les armes en Casamance ad vitam aeternam, à stabiliser et recoudre le tissu social en Guinée Bissau et en Gambie, afin d'apporter une réponse urgente à la détresse des populations et garantir un avenir meilleur et prospère aux futures générations. »

Dans les considérants, la charte rappelle :

« Étant membres

- *De la CEDEAO qui encourage en son article 58 sur la sécurité régionale, toute initiative de pacification de la zone par les pays membres dans le traité de 1993,*
- *Du Réseau Paix et Sécurité des Femmes de l'Espace CEDEAO (REPSFECO)*
- *Du Groupe de Travail Femmes, Jeunes Paix et Sécurité en Afrique de l'Ouest et le Sahel ;... »*

Le chapitre premier précise : *« Le FFSGB est une organisation Ouest africaine qui regroupe trois grandes organisations de trois pays sans distinction de race, d'ethnie, de langue, d'origine ou de religion. Elle est apolitique, non sectaire, non discriminatoire et à but non lucratif. »*

Sur le plan international

Comme rappelé dans l'historique, c'est la résolution 1325 de Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies qui a été le point de départ de la création de la Plateforme pour la paix en Casamance. Depuis, le lien entre la Plateforme et les organisations ou institutions internationales n'a jamais été rompu. La permanence de cette collaboration transparait dans la diversité des activités de la Plateforme et montre qu'elle a acquis une crédibilité incontestable sur le plan international. (Voir liste des partenaires en annexe).

Le partenariat a joué par ailleurs un rôle important dans la pérennisation des activités de la Plateforme puisqu'il lui a permis de lever des fonds. L'axe stratégique 4 de la Plateforme est ainsi formulé : *« Développer une stratégie de Fundraising (recherche, mobilisation de ressources financières) de la PFPC »*. La matérialisation de cet axe est sous-tendue par une recherche de partenaires techniques et financiers et une diversification des sources de financement.

Mais plus qu'une question de financement, il s'agit surtout, par une politique de partenariat efficace, de mobiliser la communauté nationale et internationale à tous les niveaux pour venir à bout du plus vieux conflit en Afrique de l'Ouest.

RACONTE-MOI TA PLATEFORME

Ce chapitre est constitué de quelques extraits d'entretiens restitués de la manière la plus fidèle et qui ont fait l'objet d'analyse dans cette biographie.



Ndeye Marie THIAM,

Présidente de la PFPC depuis septembre 2010, militante et membre active de plusieurs organisations de femmes et Enseignante de formation

« J'ai été portée à la tête de ce Comité Consultatif des Femmes et c'est de là que l'on m'a confié la Plateforme des femmes pour la paix en Casamance [...] À l'époque, nous n'avions qu'un seul partenaire, World Éducation, qui donnait une petite motivation à la secrétaire et au chargé de communication. Il n'y avait rien pour moi. Le PROCAS nous a acheté tout le mobilier de bureau, etc..., et a pris tout le personnel en charge. Malheureusement, elle a fermé ses portes et nous étions au creux de la vague [...] Après World Éducation, d'autres partenaires comme AJWS nous a fait confiance et nous accompagne depuis 2012 jusqu'aujourd'hui. On ne saura jamais dire merci à cette ONG. Jusqu'à présent, nous avons son soutien.

[...] En 2010, trois organisations sont parties pour assister à l'anniversaire de la résolution 1325 à Dakar notamment, Usoforal, Kabonketoor et Kagamen également. Ce sont ces trois organisations qui ont été invitées à assister à l'anniversaire de la résolution 1325 et à qui on a demandé de produire le bilan de la résolution 1325 ici en Casamance. Chacune de ces trois organisations a senti la gêne de parler au nom de toutes les femmes de la Casamance. Elles se sont toutes dites qu'elles n'ont pas le droit de parler au nom de toutes les femmes de la Casamance et chacune a parlé de son côté. C'est comme ça, sous l'inspiration de madame CISSE, que nous sommes là. C'est à elle que nous devons cette reconnaissance, car c'est elle qui a demandé à Hady Diédhiou plus connue sous le nom de Diatou DIÉDHIOU, qui était la coordinatrice de Kabonketoor, de parler d'une seule voix. Et, ce n'est pas un secret que Usoforal

et Kabonketoor, à un moment donné, étaient à 'couteau tiré. C'est Seynabou MALE qui a appelé Diatou DIÉDHIOU pour qu'elles écrivent ensemble ce bilan-là [...]

C'est au sortir de cette rédaction que les deux organisations se sont dit pourquoi ne pas mettre sur place une structure qui va regrouper toutes les organisations de femmes de la Casamance et qui parlera à notre nom quand il s'agit du conflit armé en Casamance. Et c'est comme ça qu'est née la Plateforme [...]

J'ose même avancer que le nom nous vient de Seynabou MALE. Je veux juste lui être reconnaissante. La dénomination Plateforme des femmes nous vient de Seynabou MALE. Elles me l'ont confié, parce que Seynabou MALE et Diatou DIÉDHIOU étaient venues me trouver dans ma classe, à l'époque j'enseignais à Malick FALL [...]

Notre force première c'est la mobilisation. Les femmes de Kolda et de Sédhiou, qui constituent les sous bureaux, ont pour rôle premier de mobiliser les femmes de ces deux régions-là. Puisque que le conflit a beaucoup plus touché les femmes de la région de Ziguinchor, il fallait partager les souffrances de ces femmes avec celles des autres régions. Il faut noter que les femmes du département de Goudomp ont aussi beaucoup souffert de ce conflit armé. Il fallait qu'ensemble qu'on puisse accompagner ces femmes. Ce qui nous a amené à créer le centre Koulimaro, qui est un centre d'accueil de femmes et de filles victimes de violence. Donc, les sous bureaux de Kolda et de Sédhiou ont les mêmes responsabilités que les femmes qui sont ici à Ziguinchor. Elles sont membres du bureau exécutif et du directoire de la Plateforme. Elles sont impliquées dans tout ce que nous faisons. Les activités dans le cadre de la recherche de la paix sont déroulées aussi bien à Kolda, qu'à Sédhiou [...]

Oui, il est arrivé que Kolda et Sédhiou se plaignent de n'être pas intégrées dans les affaires de la Plateforme. Ces femmes-là, il faut les faire venir et la Plateforme n'a pas les moins pour les faire venir à toutes les réunions et à toutes les occasions. Donc, le bureau se réunit ici et on leur fait le feedback. Elles ont eu à se plaindre qu'elles ne sont pas suffisamment impliquées, mais tout ce que nous faisons par exemple dans le cadre du conseil de coordination du forum des femmes Sénégal-Gambie-Guinée Bissau, elles sont membres. Elles prennent part aux réunions et aux décisions. Mais vraiment, elles auraient souhaité être davantage représentées. Ça aussi c'est des difficultés de coordination que nous avons mais, je pense que les solutions vont être trouvées pour ça [...] La Plateforme est structurée. Elle a des actions au niveau macro

et les organisations membres travaillent à la base. Vous comprenez qu'il est donc difficile pour qu'il n'y ait pas de problème de leadership entre la Plateforme et les organisations membres. Elle ne peut pas descendre pour aller faire des sensibilisations au niveau de la base. Ce sont des organisations membres qui travaillent à la base qui devraient peut-être répercuter le travail de la Plateforme. Et moi, je leur dis toujours ce qu'une organisation fait au niveau de la base, la Plateforme capitalise cela. Lorsqu'on va parler du travail des femmes de la Casamance, on ne va pas s'arrêter uniquement sur ce petit acquis de la Plateforme. Si on capitalise tout ce que les organisations font à la base, c'est la Plateforme qui y gagne. Même si, à mon avis, ce que la Plateforme devait faire et là j'insiste c'est de trouver les moyens pour que les organisations puissent rester debout. Mais tant que la Plateforme n'a pas les moyens pour prendre en charge les organisations qui la composent, on ne peut pas exiger d'elles qu'elles aillent sur le terrain pour parler de la Plateforme [...]

Si aujourd'hui la Plateforme avait les moyens qu'elle souhaite avoir, elle aurait pu faire travailler les organisations et assurer le suivi-évaluation et la communication, etc..., mais pas mener des activités sur de terrain. Par exemple, sur la question des violences, il y a des organisations qui peuvent faire le travail de sensibilisation. Il se trouve que, faute de moyens, la Plateforme est obligée de dérouler des activités pour assurer sa survie. [...]

L'État reconnaît que la résolution 1325 donne à la femme le droit d'être impliquée dans la résolution des conflits. Il doit donc donner aux femmes les moyens de travail. Si la Plateforme avait ces moyens-là, ce sont les organisations membres qui feraient ce travail et la Plateforme jouerait pleinement son rôle. Ma deuxième recommandation qui est une recommandation forte, c'est l'implication effective des femmes dans le processus de paix ; et dans les programmes de réinsertion, il faut prendre en compte les femmes et les jeunes qui ont beaucoup souffert dans le conflit armé. Quand on parle de programme de réinsertion, on parle des combattants et des anciens combattants. Or, on oublie les femmes et les jeunes de la Casamance [...]

En termes de perspective, que l'on remette à la Plateforme le rôle qu'elle devrait jouer. La Plateforme ne devrait pas être en compétition avec ces organisations-là. Heureusement que jusque-là, il n'y a pas eu d'éclats, même si quelque fois il y a des revendications. Nous sommes dans une organisation, et c'est normal que ça bouge. Donc, c'est logique qu'il y ait des revendications. Quand les gens sont silencieux dans une organisation, c'est que cette organisation est morte. »



Fatou CISSE,

Présidente Association Régionale des Bajene Gox - Créée en 2009 pour accompagner les femmes enceintes, les jeunes et lutter contre les violences faites aux femmes.

« Cette crise a causé beaucoup de souffrance aux femmes, car elles ont perdu leurs maris et leurs enfants. Il y a eu beaucoup de viols pendant ces périodes... La Plateforme a été créée en 2010. En fait, Usoforal et Kabonketoor avaient reçu une invitation et lorsqu'ils se sont rencontrés là-bas, ils ont eu des différends, et c'est là qu'elles ont pris conscience que pour atteindre leurs objectifs communs, elles devraient s'associer afin de parler d'une seule voix. Donc Usoforal et Kabonketoor sont les membres fondateurs de la plateforme [...]

Les associations sont nombreuses ; on a 14 associations faitières comme par exemple, Sante Yalla, le comité de lutte contre les violences faites aux femmes, Kabonketoor, Kabonketoor, Kabonketoor, Usoforal, l'association des Bajene Gox, le cadre de concertation, UDAFC, la FAFS. Ce sont elles qui composent la Plateforme [...]

C'est nous qui faisons des cotisations chaque année, 50 000 francs par association pour soutenir la plateforme [...] Mes perspectives pour la plateforme, c'est qu'elle évolue dans le développement en plus de la recherche de la paix et qu'elle accompagne les associations en leur mettant en relation avec des partenaires ».



Ramatoulaye DOUKOURE,

Cadre de Concertation des Organisations de Femmes

« La plateforme est née en 2010, le jour du 10 ème anniversaire de la résolution 1325, grâce à la prise de conscience des femmes d'Usoforal et de Kabonketoor. Ces deux structures ont compris que l'union fait la force. C'est ce qui leur a poussé à créer cette plateforme dans laquelle elles ont associé toutes les associations de la région. Mais, puisqu'elles ont trouvé déjà un Cadre de Concertation qui regroupait toutes les associations de la région, elles ont jugé nécessaire de choisir Ndeye Marie, qui été la présidente de ce Cadre de Concertation, comme présidente de la Plateforme [...]

La Plateforme vit des cotisations même si nous avons des partenaires comme AJWS qui nous appuient. Nous comptons d'abord sur nos propres moyens avant de compter sur les autres [...]

[...] Les femmes du bois sacré font aussi partie de la Plateforme. Elles sont membres. Elles sont au début et à la fin. Et, comme je vous l'ai dit, la femme est mère, épouse, et sœur. Elle est tout. [...]

*[...] Le rôle de la Plateforme c'est de réveiller les consciences. Elle a poussé les femmes parlementaires à plaider pour la paix en Casamance. Mes perspectives pour la Plateforme, c'est **de** faire le suivi du livre blanc réalisé. L'autre perspective, c'est de devenir une ONG pour mieux lutter pour la paix en Casamance. Ma recommandation, c'est de continuer à travailler dans cette logique, de renforcer notre système de travail, d'associer tout le monde à la prise de décision et de continuer à impliquer la Gambie et la Guinée Bissau dans les concertations. »*



Saliou FALL,

*Spécialiste en communication au Ministère des Finances et du Budget.
Ex Dir.Com. de la Plateforme des femmes pour la paix en Casamance.*

« Raconter la plateforme des femmes est une entreprise assez colossale vue la dimension et le passé de cette structure. Je tâcherai de vous parler de l'expérience que j'ai eue à travers cette organisation que j'ai fréquentée avec de formidables personnes avec qui j'ai eu à cheminer dans l'exercice de mes fonctions en tant que chargé de la communication [...] »

C'est une organisation faitière qui regroupe plusieurs associations de femmes. En tout cas, différentes organisations de femmes des communautés de base toutes unies par la même volonté d'apporter leurs contributions à la résolution définitive du conflit en Casamance. Moi, j'ai un profond respect, une grande admiration devant l'ampleur du travail que ces femmes ont réussi à accomplir jusque-là dans la construction de la paix en Casamance. Cette contribution a sans doute contribué à la situation d'accalmie observée actuellement depuis quelques années. Elle a aussi permis de donner une place prépondérante aux femmes dans le processus de paix en Casamance. Historiquement, traditionnellement, la femme casamançaise a un rôle prépondérant dans la pacification de l'espace communautaire. Elle a toujours joué un rôle de pacificateur dans tout ce qui est question de conflit, dans tout ce qui est conflit intracommunautaire : conflits familiaux et conflits inter communautés. Partant de là, ce n'est pas une nouvelle donne ou quelque chose que ces femmes ont créé. Elles ont juste pris quelque chose qui était déjà là dans l'univers symbolique casamançais et l'ont aujourd'hui modernisé pour ne pas dire actualiser à leur dimension pour contribuer au processus de paix. Elles jouent aussi, comme le disait l'abbé Diamacoune le rôle de « Croix rouge et de Sapeur-pompier de la communauté ». Je crois que c'est une phrase qui résume assez bien le rôle et la place de ces femmes dans la pacification de l'espace communautaire et la résolution des conflits [...]

La plateforme a été trop souvent jugée injustement par ces détracteurs sur la question de financement. Moi, j'en ai été témoin ; il y avait une fausse idée de penser que ces femmes-là jouissaient de privilèges à travers ce conflit par le biais des financements des bailleurs, autrement dit elles en profitaient pour s'enrichir. Ce n'est pas vrai. C'est un faux procès [...]

Pour moi en termes d'orientation stratégique future, j'ai eu à suivre de loin ce que toutes les femmes de la plateforme faisaient. Aujourd'hui, qu'on me parle de dix ans d'anniversaire, le bébé est devenu grand avec tout ce que cela implique en termes de responsabilité, d'action de mis en œuvre et tout ce que cela implique aussi en termes défis à relever. Le premier défi pour moi c'est de continuer à exister dans le temps avec la même rigueur, la même force et la même pertinence dans la démarche. Pour moi la plateforme devrait survivre à la paix en Casamance. En période post conflit déjà, gérer la paix peut s'avérer être une tâche très difficile. Durant cette période de transition des choses peuvent être tendues entre les ennemis d'hier. Quand on demande à des gens qui ont tout le temps vécu dans le maquis de réintégrer la société, il va falloir travailler avec eux pour leur permettre de s'insérer, de se réinventer. Sur ce, la plateforme pourrait avoir un chantier énorme dans ce domaine. Vous savez, dans le processus de réconciliation et de pardon, la femme peut jouer pleinement un rôle de médiateur de par son statut de mère, de rassembleuse. Ainsi, je pense qu'il faut se préparer à l'après conflit [...]

[...] Ma recommandation serait de laisser les femmes jouer pleinement le rôle qui leur est dévolu dans la recherche de la paix en Casamance. On a essayé toutes ces années en donnant beaucoup plus de place aux hommes dans la recherche de la paix et on a vu ce que cela a donné. Les Femmes pour le peu qu'on leur a laissé, on a vu le résultat qu'elles ont réussi à avoir. Alors, autant leur donner plus ».



Mariama Daba DIAMANKA,

Responsable régionale du sous-bureau Kolda de la
Plateforme des femmes pour la paix en Casamance

« Il y a eu des violences qui ont été faites aux femmes : des violences psychologiques, des violences physiques, des violences sexuelles, entre autres. Donc, il y a toutes ces formes de violences-là que les femmes ont subies. Je peux dire pratiquement que les hommes ont souffert mais ceux qui ont le plus souffert de cette crise, ce sont les femmes et les enfants [...]

Comme je l'ai dit tantôt, cette crise a impacté plus les femmes. C'est en ce sens que les femmes ont dit comme nous sommes les mamans, c'est nous les sœurs, c'est nous les épouses, c'est nous les tantes, c'est nous, c'est nous... Donc, comme c'est nous qui subissons les violences, il faut qu'on se lève comme un bloc pour que l'on nous entende. Il faut que notre cri du cœur soit entendu. Nous avons créé cette Plateforme, mais la création de cette plateforme des femmes est venue de l'atelier auquel ont pris deux associations phares, en l'occurrence Usoforal et Kabonketoor, qui avaient été invitées à l'anniversaire de la résolution 1325 [...] À ce moment-là, c'était madame THIAM qui était la présidente du Comité Consultatif Régional qui regroupait toutes les associations et groupements de femmes. C'est ainsi qu'elle a été choisie comme responsable nationale de la plateforme des femmes. La plateforme regroupe beaucoup de femmes parmi lesquelles il y a les aînées, les présidentes d'associations et des structures et les femmes traditionnelles que sont les femmes des bois sacrés qui ont joué un rôle très important dans cette crise.

[...] Mais la plateforme c'est aussi la sous-région. C'est nous, c'est Ziguinchor, c'est Sédhiou, c'est Kolda. Aussi, c'est nos frontières c'est la Gambie, c'est la Guinée Bissau, parce que si vous voyez les frontières de la Gambie vous saurez que les combattants du MFDC sont en Gambie. Ils sont aussi dans les frontières de la Guinée Bissau. Donc, c'est une liaison et si maintenant cette crise va au-delà de nos régions qui sont la Casamance, il faut aussi associer la sous-région pour qu'elle nous aide à régler ce problème de la Casamance.

[...] Là, personnellement, je voudrais que les sous bureaux soient associés et que les activités soient décentralisées. Aussi, s'il y a par exemple des programmes de formation, qu'on ne choisisse pas seulement les gens de Ziguinchor, qu'on y associe aussi les gens de Kolda et de Sédhiou. Sur le plan financier, que la prise en charge soit positive, si c'est possible, car quand tu voyages sur Ziguinchor, tu n'as pas d'ordre de mission pour te protéger, il n'y a pas d'assurance, il n'y a rien. S'il t'arrivait quelque chose en route, la Plateforme ne te prend pas en charge. Bref, au fond c'est toi qui subis les conséquences, et il y a tout ça.



Lalia SAMBOU DIÉDHIU,
Responsable du sous-bureau Sédhiou de la
Plateforme des femmes pour la paix en Casamance

« Lorsque nous avons eu à nous intéresser à cette crise, nous avons eu à créer un système de mobilisation consistant à aller en profondeur dans les villages pour rencontrer les femmes. Nous étions allées auprès de ces femmes que nous appelions les sans voix, pour avoir une idée sur leur vécu. Ces journées de rencontres s'appelaient des journées de mobilisation qui nous permettaient de nous rapprocher de ces femmes qui avaient une peur bleue pour exprimer leurs situations. Avec nos propres moyens et nos propres stratégies, nous avons pu extraire quelques femmes et mêmes des jeunes qui avaient accepté d'exprimer leur vulnérabilité et c'est comme ça que nous avons commencé à travailler ensemble avec ces derniers »

[...] Nous avons vu l'importance de s'ouvrir aux femmes de l'espace Gambie-Sénégal-Guinée Bissau parce que quand ça chauffe, vous entendez les combattants en Gambie et en Guinée Bissau. Donc, pour régler le problème de la Casamance nous ne pouvons pas rester sur place pour le faire. Il fallait tendre la main à nos sœurs de la Gambie et de la Guinée Bissau pour travailler ensemble. Même au niveau du Sénégal, nous avons fait le tour de toutes les régions

du Sénégal pour sensibiliser les femmes à se joindre à nous, car une maman saint-louisienne peut être couchée dans son lit et on lui apporte le corps de son enfant militaire ou voyageur. Nous ne le souhaitons pas mais ça peut arriver à n'importe qui. Donc, elles ont compris que ce n'est pas uniquement la Casamance, mais c'est le Sénégal dans son ensemble qui est touché.

[...] Pour ce qui est de notre participation aux négociations, je dirai qu'actuellement c'est notre grand nœud. Le grand obstacle de la Plateforme, c'est quelle stratégie et comment faire pour être à la table de négociation ? Nous ne perdons pas espoir. Nous y serons un jour.



Seynabou Male CISSE,
Présidente de Usoforal.

[...] Au début des années 80, avec la grève des élèves, il y a eu l'élève Idissa Sagna qui a été tué, et les femmes sont sorties dans les rues avec leurs calebasses pour régler les choses. Alors, pour nous, la question était pourquoi les femmes ne se levaient pas pour régler cette question du conflit. C'était un sujet de rencontre, de réflexion, de recherche avec un petit groupe d'amies et c'est de-là qu'est né le Comité Régional de Solidarité pour la Paix en Casamance, appelé communément Usoforal, et qui a vu le jour en 1999. Alors, quand on a mis en place Usoforal, nous avons élargi le groupe d'amies que nous étions à d'autres personnes, dont madame KENY. Mais il s'est trouvé qu'il y avait peut-être une différence de conception, de compréhension, et en 2003, 2004, ou 2005, il y a Kabonketoor qui s'est créée sur nos flancs. Il y a eu à partir de 2006, une recrudescence de la violence en Casamance. Nous avons commencé par aller rencontrer Kabonketoor pour leur dire qu'il est vrai que nous avons des différends, mais la situation aujourd'hui est telle qu'il faut que les femmes ensemble se lèvent et parlent de cette situation. Elles nous ont dit qu'elles utilisent la méthode traditionnelle de résolution des conflits et que nous, les méthodes modernes. Elles ne peuvent pas par conséquent travailler avec nous. Donc, on n'a pas pu le faire.

[...] Lorsque la guerre a éclaté entre les différentes factions du MFDC, c'était extrêmement difficile. On s'est retrouvé depuis 2010, invité par UNOA, le bureau sous-régional de Dakar des Nations Unies. qui nous a invités pour présenter la situation et l'implication des femmes. Quand nous avons reçu cette invitation, nous avons vu dans la liste qu'il y avait aussi 'Kabonketoor'. On ne s'est pas découragé. Je les ai appelées (les femmes de 'Kabonketoor') moi-même pour leur dire que ce serait quand même un peu bizarre que nous fassions l'exposé de la situation du rôle des femmes chacune de son côté. À la limite, à quelques mots près, nous présentons la même chose, et nous prétendons œuvrer pour la paix et l'implication des femmes dans la construction de la paix.

[...] Il fallait mieux impliquer les autres organisations des femmes de Ziguinchor, de Kolda et de Sédhiou, et nous les avons appelées à une grande rencontre et toutes ces rencontres ont été vraiment prises en charge par Usoforal, notre organisation. Il s'agissait de discuter afin de présenter un rapport commun au cours de cette grande rencontre à laquelle d'autres organisations, surtout sous-régionales, d'assez grande envergure, allaient participer, ainsi que les femmes du fleuve Manou avec leurs expériences... On a élaboré un document que nous avons présenté à la rencontre. Après la rencontre, on a rappelé toutes ces femmes pour partager les résultats de cette rencontre. C'est ainsi que l'idée est née de mettre en place un organe formel de plaidoyer qui allait porter haut la voix des femmes pour vraiment leur donner plus de pouvoir et plus de poids. Et en contact avec Monsieur DIALLO, qui était le régional du développement communautaire, nous avons estimé qu'il fallait choisir une personne qui n'était ni de Kabonketoor ni de Usoforal qui a déjà autour d'elle un consensus pour coordonner cette nouvelle structure. C'est ainsi que madame THIAM, qui était au niveau régional la représentante du Comité consultatif des femmes, a été coptée. C'était quelque chose qui avait suivi un certain processus, à notre avis assez démocratique parce que ça a commencé au niveau des départements pour venir ensuite au niveau régional. Voilà comment on l'a choisie pour diriger cette plateforme. Voilà aussi comment est née cette plateforme des femmes et très tôt elle s'est imposée parce que d'abord nous avons commencé par voir quelque chose qui pouvait unir toutes les femmes et c'était d'abord la veillée de prière qui a été faite donc, suivie d'une marche et d'autres activités et rencontres avec le gouverneur. Je pense que cela a été un coup extrêmement important où en tout cas plus de 2000 personnes ; de 2000 femmes ont passé la nuit à la place Gao priant toutes dans les religions des unes et des autres, etc.

[...] Nous pensons en tout cas qu'Usoforal y a contribué de manière très forte d'un point de vue des idées, d'un point de vue de nos finances, parce que nous avons nos financements que nous avons donnés à la plateforme pour se déployer au niveau de toute la région.

[...] Je pense qu'il y a eu quand même des choses importantes que la plateforme a eu à réaliser. Je veux parler de cette journée de prière. Je veux parler aussi de cette journée de plaidoyer que nous avons organisée lors de l'élection présidentielle pour écouter les candidats et savoir ce qu'ils proposaient pour la Casamance et pour les femmes de la Casamance, etc. Comment ils allaient nous impliquer et qu'est-ce qu'on pouvait attendre des différents candidats. Et nous pensons vraiment quelque part en tout que nous avons contribué à la chute, par exemple, du président WADE au niveau de la Casamance parce qu'on a eu des démêlés avec son directeur de campagne Ndéné NDIAYE qui n'a pas voulu nous recevoir. Il nous a, à la limite, envoyées promener.

[...] Et vraiment, à notre avis, ça a été des moments extrêmement importants que je note au niveau de la plateforme. Aussi, la mise en place du Forum des femmes de l'espace Sénégal-Gambie-Guinée Bissau, qui aussi est à l'actif de la Plateforme des femmes, et qui nous a permis d'intervenir en tout cas, dans une certaine mesure, dans la crise post-électorale en Gambie. Et nous avons fait aussi la même chose avec la Guinée Bissau. Notre problématique est que les femmes de ces pays comprennent que la crise de la Casamance nous interpelle dans ces trois pays, et que ce ne sont pas seulement les femmes de Gambie qui vont régler ça ou les femmes du Sénégal, en particulier de la Casamance, ou les femmes de Guinée Bissau, mais qu'il faut qu'il y ait l'unité pour ces trois pays. La plateforme était conçue comme le porte-voix de la femme, la voix des femmes. Et donc, toutes les organisations faïtières de femmes.

[...] Ces quatorze organisations faïtières qui constituent la Plateforme ont chacune donné une partie de leur pouvoir, de leur savoir, de leur être et de leur capacité à la plateforme, qui donc devait être une organisation supra. Donc, devrait travailler seulement au niveau macro et les organisations qui la constituent devraient travailler à un niveau micro. Il y a cette petite déviation actuelle, car la Plateforme travaille à un niveau micro.

[...] Les perspectives, comme je l'ai dit, il faut vraiment qu'il y ait des mutations aujourd'hui. Nous avons un plan stratégique qui répond de moins en moins à la mission, à la vision que nous

avons en créant cette plateforme. Cela permettra hardiment d'avancer vers un rôle plus important dans la résolution de cette crise casamançaise ou du Sénégal en Casamance.

[...] Nous avons effectivement fait des plaidoyers auprès des partenaires que nous, Usoforal, nous avons mobilisés pour soutenir la plateforme des femmes. Par exemple, c'est AJWS qui nous avait financées pour nos activités et nous leur avons demandé l'autorisation de mettre ce financement à la disposition de la Plateforme. Et nous avons versé tout le financement-là dans le compte de la plateforme pour qu'elle déroule certaines activités auxquelles on avait vraiment bien adhéré. Aujourd'hui, vraiment c'est AJWS qui fait l'appui institutionnel de la plateforme, et c'est lui qui permet à la Plateforme de fonctionner. La Plateforme a été très dynamiques parce qu'elle a su mettre en place un plan de communication très efficace en direction des partenaires, grâce au recrutement de personnes qui ont su lui apporter beaucoup de chose ; et aujourd'hui elle bien financée par différentes sources ».



Mme Marguerite Coly KENY,
Présidente Honoraire de Kabonketoor

« Je me nomme Marguerite COLY dit Madame KENY. Je suis la présidente honoraire de 'Kabonkétor'. [...] Aussi, il est important de savoir que j'étais là depuis sa création avec comme objectif la mise en place d'une structure mère qui va porter la parole de toutes les associations de femmes qui s'intéressent à la question de la recherche de la paix en Casamance. Cette idée est née après l'invitation d'Usoforal' et de 'Kabonkétor' au dixième anniversaire de la résolution 1325 à Dakar. En effet, lors de cette invitation pour parler de l'implication des femmes de la Casamance dans la recherche de paix par rapport à la crise qui sévit dans la partie sud du Sénégal, les structures invitées ont senti la nécessité de s'organiser pour parler d'une seule voix. C'est à l'issue de cette de Dakar que les associations qui avaient pris part, ont

pris la décision d'appeler toutes les structures qui travaillent sur la recherche de la paix pour créer une organisation qui va parler légalement avec légitimité au nom de tout le monde.

[...] Donc, c'est dans ce contexte que la plateforme des femmes a vu le jour en 2010. Pour ce faire, nous avons dit que pour éviter des tiraillements entre les deux associations mères, en l'occurrence 'Usoforal' et 'Kabonkétor' pour la présidence, il faut choisir une structure neutre et en ce moment le Ministère de la Femme venait de mettre en place en 2009, un cadre de rencontre de toutes les associations de femmes appelé le Conseil Consultatif des femmes ou Cadre de Concertation.

[...] Cependant, au début de la mise en place de la plateforme c'était uniquement pour réunir toutes les organisations qui travaillent pour le retour de la paix en Casamance. Mais j'ai été surprise d'y voir toutes les organisations de femmes en son sein même celles pour qui le domaine d'intervention est loin de la question de la crise en Casamance.

[...] Comme je ne suis plus présidente en exercice de Kabonkétor car j'ai préféré céder la place à la nouvelle génération et il faut noter qu'au sein de notre structure, il y a bien une de nos branches, « les ambassadeurs de la paix », dirigée par les jeunes. Ces jeunes nous représentent souvent dans les invitations qui nous ne pouvons pas honorer comme en Gambie, en Guinée-Bissau, entre autres.

[...] À vrai dire, je n'ai aucun problème avec les femmes de la plateforme mais nous avons souvent des discordes sur nos points de vue, car je leur demande souvent qu'il est temps qu'elles laissent leurs places à la jeunesse car les négociations sont une question de jeunes et qui sont formés dans les stratégies de dialogue et de résolution des conflits mais pas des vieilles mamans qui vont réussir à dialoguer avec les jeunes.

[...] Ce que je vais vous dire est que la méthode de travail de la plateforme ne nous convient pas, car elle devait être normalement l'unité centrale de toutes les organisations de femmes. En effet, quand il y a un projet à dérouler, elle devrait voir qui est habilité à le dérouler parmi les organisations membre mais ce n'est pas le cas. Présentement, elle nous a confié un projet sur les femmes victimes de conflit mais je ne suis pas d'avis parce que normalement ce projet devrait être confié à Kagamen du fait que c'est elle qui a toujours orienté ces activités dans ce domaine ».



Mme Hannah Forster,

Directrice exécutive du Centre d'Étude sur la Démocratie et le Droit Humain, basé à Banjul en Gambie

« Il s'agit d'un des conflits les plus sanglants d'Afrique, qui dure de plus de 30 ans. Il y a une série de pourparlers de paix, mais à ce jour, il n'y a pas encore de paix durable dans la région. Compte tenu de la proximité avec la Gambie et le Guinée-Bissau, les deux pays ont eu leur part des impacts négatifs du conflit [...] Il y a eu beaucoup de violences sur les femmes, mines terrestres, viols, meurtres et des personnes déplacées à l'intérieur du pays et des réfugiés. Les femmes, à l'absence des maris, sont devenues subitement des chefs de ménage et devaient faire face à la vie de la famille. C'est dans ce contexte que la plateforme a vu le jour, suite à une rencontre avec plusieurs organisations féminines qui se battaient pour la paix en Casamance. Dans le contexte sous régional, les droits de l'homme et de la femme sont garantis dans la constitution et autres cadres juridiques. Cependant dans la réalité, les femmes continuent à subir des pratiques néfastes. C'est dans ce contexte de lutte globale, que les femmes de la Casamance, de la Gambie et de la Guinée-Bissau vont réunir leurs efforts pour la paix. C'est le forum régional. Le forum doit travailler avec d'autres structures et partenaires qui travaillent et soutiennent les initiatives de paix en Casamance. Les donateurs nationaux et internationaux doivent aider la plateforme pour faciliter l'atteinte de ses objectifs. Ma recommandation est que la plateforme est un partenaire stratégique qui travaille pour la paix en Casamance donc les bailleurs internationaux doivent l'accompagner ».



Mme Silvina da Silva Tavares,
Présidente de la Plateforme Politique des Femmes de
la Guinée-Bissau

«[...] Nous avons découvert la Plateforme grâce à nos collègues du groupe de travail sous-régional.

Ce qui a motivé l'adhésion de notre association à la Plateforme c'est, premièrement, parce que les deux structures sont des organisations de femmes qui luttent pour la paix; deuxièmement, parce que toutes les deux Plateformes travaillent pour la promotion et l'autonomie des femmes.

Nous sommes aussi membres du Forum Guinée-Bissau, Gambie et Sénégal), et moi, en tant que Présidente de mon Organisation, je suis l'un des éléments qui composent la direction du Forum.

Nous avons réalisé beaucoup d'actions conjointement avec la Plateforme, comme l'intervention du forum au moment de la publication des résultats présidentiels en Gambie, entre autres.

Et nous continuerons à collaborer avec elle, en tant que membre du Forum, dans un esprit de partenariat. La Plateforme pour nous est un atout, car l'union fait la force [...].»

Pendant ces 10 ans de vie, la PFPC a capitalisé beaucoup d'expériences qui peuvent lui servir pour une réorientation, un recadrage, voire une consolidation de son histoire. Pour ce fait, elle doit tirer un certain nombre de leçons de ces succès, de ces difficultés, voire des situations critiques qu'elle a traversées.

LEÇONS APPRISES

La Plateforme est aujourd’hui à la croisée des chemins et ceci suscite des questionnements profonds dont les réponses doivent être tirées des leçons apprises, à partir d’un regard rétrospectif et introspectif sur son parcours de vie. Les leçons à tirer s’articulent essentiellement autour de :

- L’exécution des projets et programmes : il est attendu de la Plateforme qu’elle joue un rôle d’intermédiaire, consistant à drainer des programmes et des projets à la destination des structures associatives de base et non d’être une faïtière exécutrice de projets et de programmes sinon ces dernières risquent d’adopter une posture de repli ou de distanciation par rapport à la PFPC. D’ailleurs, le Directoire de la Plateforme n’est pas du tout insensible à cette question de financement des structures et des associations à la base. C’est ce que confirme la Présidente qui affirme : *« Je le dis à tous les partenaires qui passent me voir. Je leur dis que si vous voulez que la plateforme soit là encore présente, il faut accompagner les organisations qui la composent. Sans ces organisations, elle ne serait plus la Plateforme. Donc, ce sont ces organisations qui la soutiennent. Il faut leur donner des moyens [...] La plate-forme ne devrait pas être en compétition avec ces organisations-là. Heureusement que jusque-là, il n’y a pas eu d’éclat même si quelque fois il y a des revendications. Bien sûr que nous sommes dans une organisation, ça bouge. Donc, c’est logique qu’il y ait des revendications. Quand les gens sont silencieux dans une organisation, c’est que cette organisation est morte.*

La complexité du conflit : les dix années d’expériences ont permis à la Plateforme de mesurer la complexité du conflit caractérisé par une multitude de ramifications et d’acteurs endogènes et exogènes.

- La neutralité de la PFPC : en dépit de ses conséquences financières, la neutralité vis-à-vis des parties au conflit apparaît comme une posture indispensable pour assurer à la Plateforme une crédibilité dans la réalisation de ses objectifs.
- Les moyens financiers : au regard de ses ambitions pour l’atteinte de son objectif principal qui est l’instauration de la paix et de la sécurité en Casamance et dans la

sous-région, l'accompagnement des partenaires techniques et financiers doit être de tous les instants, la Plateforme ayant fait le choix d'être équidistante des parties au conflit ; ce qui suppose assurer son autonomie financière qui repose sur la participation des associations faitières qui la composent.

- La plateforme doit survivre à la fin du conflit pour prendre en charge les problématiques sociales qu'elle a identifiées au cours de son parcours, telles que la violence exercée sur les femmes, la déscolarisation féminine, etc.
- La communication : un déficit de communication entre la Plateforme et les associations faitières de base est source de malentendus et est préjudiciable à la cohésion et au bon fonctionnement de la structure.
- La nécessité d'un renouvellement générationnel qui a présidé à l'intégration, dans son dispositif, d'une association féminine connue sous le nom de « *Collectif des filles de l'Université Assane Seck de Ziguinchor* », créée en 2015 et qui tout récemment porte le nom de « *Sentinelle de Ziguinchor* ». En réalité, l'adhésion du « *Collectif des filles de l'Université Assane Seck de Ziguinchor* » a procédé d'une démarche volontaire, initiée par la Coordonnatrice. F.B Mané, la Présidente dudit collectif, de nous dire : « *Elles (les femmes) se disaient qu'elles ont pris de l'âge et qu'il leur fallait une relève maintenant. C'est dans ce sens que le collectif des filles de l'Université Assane SECK leur a servi de relève générationnelle* ».comme le renouvellement des générations, un recentrage vers ses objectifs initiaux. Cela permettra d'avancer vers un rôle plus important.

CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

En dix ans d'existence, la PFPC a réalisé des actions honorables et louables reconnues aussi bien au niveau national qu'au niveau international. En partant des impacts négatifs du conflit sur les populations, en particulier les femmes et les jeunes, cette structure s'est appuyée sur un levier traditionnel pour mettre en évidence la place de la femme dans la société casamançaise. On comprend dès lors pourquoi les femmes intellectuelles, en collaboration avec celles des bois sacrés, ont entrepris des processions et des levées mystiques en vue de régler le conflit de Casamance. La femme casamançaise a toujours été la cheville ouvrière de la production domestique et de la résolution des conflits en milieu traditionnel. Ne se contentant pas seulement des mécanismes traditionnels de résolution des conflits, ces femmes ont su mesurer la dimension géopolitique et internationale du conflit. Elles vont ainsi associer leurs consœurs de la sous-région en créant le Forum des Femmes dont un des objectifs est de pacifier cet espace. En dépit des efforts consentis, la PFPC éprouve des difficultés d'ordre financier et organisationnel. Ne bénéficiant d'aucune subvention de l'État, elle est amenée à rechercher des fonds et à exécuter des programmes pour pouvoir survivre. D'où cette posture floue qu'elle incarne aux yeux des coordinatrices des associations faïtières qui ont l'impression que la plateforme cherche à les supplanter dans leurs domaines de compétence et d'intervention. Cela a des incidences sur le plan organisationnel et sur les statuts de la structure qui joue de moins en moins son rôle de coordination. D'où la formulation de ces quelques recommandations :

- renforcer les closes de neutralité et d'équidistance de la plateforme vis à vis des parties prenantes au conflit en Casamance que sont l'État du Sénégal et le Mouvement des Forces démocratique de la Casamance (MFDC) ;
- générer des ressources propres pour assurer à la Plateforme une autonomie financière garante de son indépendance ;
- travailler à renforcer les capacités financières des organisations membres et ne pas se positionner comme structure d'exécution ;

- assurer un accompagnement régulier des organisations membres de la Plateforme par les bailleurs et partenaires techniques et financiers ;
- associer davantage es femmes dans le processus de résolution du conflit en Casamance est un impératif compte tenu de la place qu'elles occupent dans la société casamançaise et sénégalaise ;
- mettre en place des programmes d'insertion destinés aux personnes vulnérables victimes du conflit notamment les femmes et les jeunes ;
- rendre plus fluides les informations afin d'éviter le déficit de communication interne et externe. La création d'un bulletin d'information sur ses activités destinées aux partenaires, aux associations faïtières et au grand public est souhaitable ;
- mener une étude sur les perceptions externes et internes de la plateforme par les parties au conflit, les associations faïtières et l'opinion publique s'impose. Elle permettrait à la PFPC de redéfinir sa stratégie ;
- doter la Plateforme de moyens financiers et logistiques pour une meilleure réalisation de ses projets et programmes ;
- prendre en compte la spécificité de la Gambie et la Guinée Bissau chaque pays dans l'élaboration des projets et de toute autre action ainsi que dans la répartition du budget de la Plateforme ;
- créer une cohésion entre la Plateforme et les associations de la sous-région pour une participation effective de ces dernières à la vie de la Plateforme ;
- faire la revue à mi-parcours du plan stratégique de la PFPC pour un meilleur recentrage sur les objectifs de départ ;
- aider ses organisations faïtières à capter des financements plus importants ;
- se muer en ONG pour prendre pleinement en charge les problématiques sociales et de développement identifiées en filigrane dans l'exécution de ses programmes d'actions ;
- L'esprit d'anticipation qui a présidé à l'intégration de la jeune génération en vue d'assurer la relève doit être encouragé pour une pérennisation de la Plateforme.

BIBLIOGRAPHIE

Sources documentaires de la Plateforme

- Plateforme des femmes pour la paix en Casamance (2019). *Le conflit en Casamance : l'action des femmes*.
 - *Livre blanc pour une paix durable en Casamance (2019). Perspective des femmes et populations locales*.
 - *Livret pour la paix, « Paroles de femmes » au cœur du conflit en Casamance*, Ziguinchor, s/d.
 - *Plan stratégique*, mars 2018.
 - *Charte Forum des femmes de l'espace Sénégal-Gambie-Guinée-Bissau (2017)*. Ziguinchor.
 - *Déclaration du Forum des Femmes de l'Espace Sénégal-Gambie-Guinée Bissau pour la Paix et la Sécurité Sous Régionale, situation en Gambie, 2017*.

Sources complémentaires

- Diédhiou P., (2013). « La gestion du conflit de Casamance. Abdoulaye et la tradition Joola », in Momar Coumba Diop (dir.), *Le Sénégal sous Abdoulaye Wade*, Paris, Karthala, p. 249-265.
- Enda Diapol, CRDI, (2007). *Les dynamiques transfrontalières en Afrique de l'Ouest. Analyse des potentiels d'intégration de « trois pays frontières » en Afrique de l'Ouest*, textes réunies et présentés par Enda Diapol, Karthala.
- Gueye D., (2018). « Afriques enchantées, Afriques en chantiers », Communication orale au colloque du Réseau d'Études Africaines portant sur « Femmes et activités citoyennes. L'Exemple de la Plateforme des femmes pour la paix en Casamance », Marseille, 9 au 14 juillet.
- Journet-Diallo O., (2007), *Les Créances de la terre*, Turnhout, Brepols.
- Ly M., (1979). « La femme dans la société traditionnelle mandingue (d'après une enquête sur le terrain) », *Présence Africaine* n° 110, p. 101-121.

- Marut J.-C., (2010). *Le conflit de Casamance. Ce que disent les armes*. Paris, Karthala.
- PAM, (2012). *Enquête, étude, évaluation des bons alimentaires dans la région de Casamance*. Rapport.
- Péliissier R., 1989, *Naissance de la Guinée Portugaise et Africains en Sénégal (1841-1936)*, Paris, CRNS.
- Roche C., 1985, *Histoire de la Casamance*, Paris, Karthala.
- Tavarès E., (2015). « La géopolitique du conflit en Casamance : relations avec les Etats voisins de Gambie et de Guinée-Bissau », in *Conflit et paix en Casamance. Dynamiques locales et transfrontalières*, Éditions Institut de Gorée, p. 34-54.
- Wiesser-Barbier, F.-G. (dir.), (1994). *Comprendre la Casamance. Chronique d'une intégration contrastée*, Paris, Karthala.

Table des annexes

- Liste des partenaires
- Liste des personnes interrogées
- La résolution 1325

Liste des partenaires

ACTING 4 CHANGE

AJS

AJWS

AMBASSADE CANADA

AMBASSADE SUISSE

CECI

CEDEAO

COOPERATION FRANÇAISE

CRS

FORUM SYD

HD

L'ÉGLISE LUTHERIENNE D'AUTRICHE

MAIRIE DE DAKAR

MAIRIE DE ZIGUINCHOR

MINISTERE DE LA FEMME, DU GENRE, ET DE LA FAMILLE

ONU

ONUFEMMES

OXFAM

PATNERSGLOBAL

PWAG

PWA-S (PATNERS WEST AFRICA-SÉNÉGAL)

TOSTAN

UEMOA

UNFPA

UNOWAS

URGENT ACTION FUNDS

USAID

WANEP

WORLD EDUCATION

UNOWAS

UNFPA

FEMME AFRICA SOLIDARITE (FAS)

OXFAM

AWDF

UNIVERSITE ASSANE SECK DE ZIGUINCHOR (UASZ)

UNIVERSITE GASTON BERGER (UGB)

VILLE DE CHELBOURG-EN-CONTENTIN

ACTING 4 CHANGE

MEDIACT

CENTRE DES HAUTES ÉTUDES DE LA DEFENSE ET DE LA SECURITE (CHEDS)

Liste des personnes interrogées

Prénoms Nom	Structure	Date de l'entretien	Lieu de l'entretien	enquêteur
Aby Coly SINE	COSEF Dakar	19/08/2020	Whatsapp	Bintou Diatta Cissao Tamba
Aïda FALL	COSEF	Août 2020	Ziguinchor	Bintou Diatta Cissao Tamba
Boly SY	URFSS	Aout 2020	Ziguinchor	Bintou Diatta Cissao Tamba
Fatou Binetou MANÉ	CFUASZ	12/08/2020	Ziguinchor	Bintou Diatta Cissao Tamba
Fatou CISSÉ	ARBG	11/08/2020	Ziguinchor	Cissao Tamba-Bintou DIATTA
Fatou GUEYE	PFPC	Août 2020	Ziguinchor	Bintou Diatta Cissao Tamba
Hannah Forster,	CDDH	12/09/2020	Questionnaire Banjul	Doudou GUEYE
Lalia Sambou DIÉDHIYOU	Sous-bureau de Sédhiou PFPC	21/08/2020	Ziguinchor	Doudou Gueye Bintou Diatta Cissao Tamba
Léonie GOMIS	Vice Présidente PFPC	11/08/2020	Ziguinchor	Bintou Diatta Cissao Tamba
Mahawa DOUMBOUYA	AFAO	12/08/2020	Ziguinchor	Bintou Diatta Cissao Tamba
Mame NGOM	Rassemblement islamique du Sénégal	12/08/2020	Ziguinchor	Bintou Diatta Cissao Tamba
Margarite C. KENY	Kabonketoor	19/08/2020	Ziguinchor	Cissao Tamba
Marguerite COLY	Kabonketoor	19/08/2020	Ziguinchor	Bintou Diatta Cissao Tamba
Mariama Daba DIAMANKA	Sous-bureau Kolda PFPC	21/08/2020	Ziguinchor	Doudou Gueye Bintou Diatta Cissao Tamba
Marie-Angèle DIATTA	UDAF-C-Z	août 2020	Ziguinchor	Bintou Diatta Cissao Tamba
Mme Aris	CLVF	14/08/2020	Ziguinchor	Cissao Tamba Bintou DIATTA
Ndeye-Marie Diédhiou THIAM	PFPC	28/08/2020	Ziguinchor	Doudou D. Gueye Bintou Diatta Cissao Tamba
Ramatoulaye DDOUKOURÉ	Cadre de concertation des femmes	12/08/2020	Ziguinchor	Cissao Tamba Bintou Diatta
Sadio D. SEYDI	FRGPF/Z Kabonketoor	10/08/2020	Ziguinchor	Bintou Diatta Cissao Tamba

Saliou FALL Ex Dir. Com PFPC	PFPC	août 2020	Whatsapp Dakar	Doudou D. Gueye
Seynabou Male CISSE	Usoforal	24/08/2020	Ziguinchor	Bintou Diatta Cissao Tamba
Silvina da Silva TAVARES	PPMGB	23/08/2020	Questionnaire Bissau	Eugène TAVARES

Résolution 1325 / Nations Unies /

S/RES/1325 (2000)

Conseil de sécurité Distr. générale 31 octobre 2000

Résolution 1325 (2000)

Adoptée par le Conseil de sécurité à sa 4213e séance, le 31 octobre 2000

Le Conseil de sécurité,

Rappelant ses résolutions 1261 (1999) du 25 août 1999, 1265 (1999) du 17 septembre 1999, 1296 (2000) du 19 avril 2000 et 1314 (2000) du 11 août 2000, ainsi que les déclarations de son Président sur la question, et rappelant aussi la déclaration que son Président a faite à la presse à l'occasion de la Journée des Nations Unies pour les droits des femmes et la paix internationale (Journée internationale de la femme), le 8 mars 2000 (SC/6816),

Rappelant également les engagements de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing (A/52/231) ainsi que ceux qui figurent dans le texte adopté par l'Assemblée générale à sa vingt-troisième session extraordinaire intitulée « Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement et paix pour le XXIe siècle » (A/S-23/10/Rev.1), en particulier ceux qui concernent les femmes et les conflits armés,

Ayant présents à l'esprit les buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et considérant que la Charte confère au Conseil de sécurité la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales,

Constatant avec préoccupation que la grande majorité de ceux qui subissent les effets préjudiciables des conflits armés, y compris les réfugiés et les déplacés, sont des civils, en particulier des femmes et des enfants, et que les combattants et les éléments armés les

prennent de plus en plus souvent pour cible, et conscient des conséquences qui en découlent pour l'instauration d'une paix durable et pour la réconciliation,

Réaffirmant le rôle important que les femmes jouent dans la prévention et le règlement des conflits et dans la consolidation de la paix et soulignant qu'il importe qu'elles participent sur un pied d'égalité à tous les efforts visant à maintenir et à promouvoir la paix et la sécurité et qu'elles y soient pleinement associées, et qu'il convient de les faire participer davantage aux décisions prises en vue de la prévention et du règlement des différends,

Réaffirmant aussi la nécessité de respecter scrupuleusement les dispositions du droit international humanitaire et des instruments relatifs aux droits de l'homme qui protègent les droits des femmes et des petites filles pendant et après les conflits,

Soulignant que toutes les parties doivent veiller à ce que les programmes de déminage et de sensibilisation au danger des mines tiennent compte des besoins particuliers des femmes et des petites filles,

Considérant qu'il est urgent d'incorporer dans les opérations de maintien de la paix une démarche sexospécifique et, à cet égard, prenant note de la Déclaration de Windhoek et du Plan d'action de Namibie sur l'intégration d'une démarche soucieuse d'équité entre les sexes dans les opérations multidimensionnelles de paix (S/2000/693),

Mesurant l'importance de la recommandation contenue dans la déclaration que son Président a faite à la presse le 8 mars 2000, tendant à ce que tout le personnel des opérations de maintien de la paix reçoive une formation spécialisée au sujet de la protection, des besoins particuliers et des droits fondamentaux des femmes et des enfants dans les situations de conflit,

Considérant que, si les effets des conflits armés sur les femmes et les petites filles étaient mieux compris, s'il existait des arrangements institutionnels efficaces pour garantir leur protection et si les femmes participaient pleinement au processus de paix, le maintien et la promotion de la paix et de la sécurité internationales seraient facilités,

Notant qu'il est nécessaire de disposer d'un ensemble de données au sujet des effets des conflits armés sur les femmes et les petites filles,

1. Demande instamment aux États Membres de faire en sorte que les femmes soient davantage représentées à tous les niveaux de prise de décisions dans les institutions et mécanismes nationaux, régionaux et internationaux pour la prévention, la gestion et le règlement des différends;

2. Engage le Secrétaire général à appliquer son plan d'action stratégique (A/49/587) prévoyant une participation accrue des femmes à la prise des décisions concernant le règlement des conflits et les processus de paix;

3. Demande instamment au Secrétaire général de nommer plus de femmes parmi les Représentants et Envoyés spéciaux chargés de missions de bons offices en son nom, et, à cet égard, demande aux États Membres de communiquer au Secrétaire général le nom de candidates pouvant être inscrites dans une liste centralisée régulièrement mise à jour;

4. Demande instamment aussi au Secrétaire général de chercher à accroître le rôle et la contribution des femmes dans les opérations des Nations Unies sur le terrain, en particulier en qualité d'observateurs militaires, de membres de la police civile, de spécialistes des droits de l'homme et de membres d'opérations humanitaires;

5. Se déclare prêt à incorporer une démarche soucieuse d'équité entre les sexes dans les opérations de maintien de la paix, et prie instamment le Secrétaire général de veiller à ce que les opérations sur le terrain comprennent, le cas échéant, une composante femmes;

6. Prie le Secrétaire général de communiquer aux États Membres des directives et éléments de formation concernant la protection, les droits et les besoins particuliers des femmes, ainsi que l'importance de la participation des femmes à toutes les mesures de maintien de la paix et de consolidation de la paix, invite les États

Membres à incorporer ces éléments, ainsi que des activités de sensibilisation au VIH/sida, dans les programmes nationaux de formation qu'ils organisent à l'intention du personnel des forces militaires et de la police civile qui se prépare à un déploiement, et prie en outre le Secrétaire général de veiller à ce que le personnel civil des opérations de maintien de la paix reçoive une formation analogue;

7. Prie instamment les États Membres d'accroître le soutien financier, technique et logistique qu'ils choisissent d'apporter aux activités de formation aux questions de parité, y compris à

celles qui sont menées par les fonds et programmes compétents, notamment le Fonds des Nations Unies pour la femme, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et autres organes compétents;

8. Demande à tous les intéressés, lors de la négociation et de la mise en oeuvre d'accords de paix, d'adopter une démarche soucieuse d'équité entre les sexes, en particulier :

a) De tenir compte des besoins particuliers des femmes et des petites filles lors du rapatriement et de la réinstallation et en vue du relèvement, de la réinsertion et de la reconstruction après les conflits;

b) D'adopter des mesures venant appuyer les initiatives de paix prises par des groupes locaux de femmes et les processus locaux de règlement des différends, et faisant participer les femmes à tous les mécanismes de mise en oeuvre des accords de paix;

c) D'adopter des mesures garantissant la protection et le respect des droits fondamentaux des femmes et des petites filles, en particulier dans les domaines de la constitution, du système électoral, de la police et du système judiciaire;

9. Demande à toutes les parties à un conflit armé de respecter pleinement le droit international applicable aux droits et à la protection des femmes et petites filles, en particulier en tant que personnes civiles, notamment les obligations qui leur incombent en vertu des Conventions de Genève de 1949 et des Protocoles additionnels y afférents de 1977, de la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés et de son Protocole additionnel de 1967, de la Convention de 1979 sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et de son Protocole facultatif de 1999, ainsi que de la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant de 1989 et de ses deux Protocoles facultatifs du 25 mai 2000, et de tenir compte des dispositions pertinentes du Statut de Rome de la Cour pénale internationale;

10. Demande à toutes les parties à un conflit armé de prendre des mesures particulières pour protéger les femmes et les petites filles contre les actes de violence sexuelle, en particulier le viol et les autres formes de sévices sexuels, ainsi que contre toutes les autres formes de violence dans les situations de conflit armé;

11. Souligne que tous les États ont l'obligation de mettre fin à l'impunité et de poursuivre en justice ceux qui sont accusés de génocide, de crimes contre l'humanité et de crimes de guerre, y compris toutes les formes de violence sexiste et autre contre les femmes et les petites filles, et à cet égard fait valoir qu'il est nécessaire d'exclure si possible ces crimes du bénéfice des mesures d'amnistie;

12. Demande à toutes les parties à un conflit armé de respecter le caractère civil et humanitaire des camps et installations de réfugiés et de tenir compte des be-

soins particuliers des femmes et des petites filles, y compris lors de la construction de ces camps et installations, et rappelle ses résolutions 1208 (1998) du 19 novembre 1998 et 1296 (2000) du 19 avril 2000;

13. Engage tous ceux qui participent à la planification des opérations de désarmement, de démobilisation et de réinsertion à prendre en considération les besoins différents des femmes et des hommes ex-combattants et à tenir compte des besoins des personnes à leur charge;

14. Se déclare de nouveau prêt, lorsqu'il adopte des mesures en vertu de l'Article 41 de la Charte des Nations Unies, à étudier les effets que celles-ci pourraient avoir sur la population civile, compte tenu des besoins particuliers des femmes et des petites filles, en vue d'envisager, le cas échéant, des exemptions à titre humanitaire;

15. Se déclare disposé à veiller à ce que ses missions tiennent compte de considérations de parité entre les sexes ainsi que des droits des femmes, grâce notamment à des consultations avec des groupements locaux et internationaux de femmes;

16. Invite le Secrétaire général à étudier les effets des conflits armés sur les femmes et les petites filles, le rôle des femmes dans la consolidation de la paix et la composante femmes des processus de paix et de règlement des différends, et l'invite également à lui présenter un rapport sur les résultats de cette étude et à le communiquer à tous les États Membres de l'Organisation des Nations Unies;

17. Prie le Secrétaire général d'inclure, le cas échéant, dans les rapports qu'il lui présentera, des informations sur l'intégration des questions de parité entre les sexes dans toutes les

missions de maintien de la paix et sur tous les autres aspects ayant trait aux femmes et aux petites filles;

18. Décide de demeurer activement saisi de la question.

